Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

_____ Rapport de recherche _____

Évaluation du Programme
de prévention de la violence
pour délinquantes

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 Nº R-330

Évaluation du Programme de prévention de la violence pour délinquantes

Sara Rubenfeld

Anne Trinneer

Dena Derkzen

et

Kim Allenby

Service correctionnel du Canada

Novembre 2014

Remerciements

Un certain nombre de personnes méritent des remerciements pour leur contribution à la réalisation de la présente étude. Nous nous devons d'exprimer notre gratitude à Colette Cousineau, qui a extrait les données du Système de gestion des délinquant(e)s. Kelley Blanchette et Doris Fortin ont joué un rôle capital dans la mise sur pied du Programme de prévention de la violence pour délinquantes et nous ont apporté une aide précieuse lors de l'établissement de la batterie de tests d'évaluation utilisée pour cette étude. Nous devons également exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux intervenantes du PPVD pour l'aide qu'elles nous ont apportée en distribuant et en remplissant les documents d'évaluation. Nous aimerions également remercier Jennie Thompson pour ses conseils et ses commentaires concernant ce rapport.

Enfin, nous remercions les délinquantes qui ont pris le temps de remplir les mesures d'évaluation. Nous vous sommes reconnaissantes de nous avoir fait part de vos commentaires et de vos expériences concernant le programme.

Résumé

Mots clés : *infractions avec violence, prévention de la violence, évaluation du programme, délinquantes*

Reconnaissant la nécessité d'établir un programme qui répond aux besoins des délinquantes qui adoptent systématiquement un comportement violent, le Service correctionnel du Canada (SCC) a élaboré le Programme de prévention de la violence pour délinquantes (PPVD). L'objectif du PPVD est d'aider les délinquantes à adopter un style de vie qui ne laisse aucune place à la violence et qui aidera ainsi à réduire le risque qu'elles récidivent de manière violente. La présente étude avait pour but d'évaluer la phase pilote du PPVD.

L'échantillon comprenait 83 délinquantes, qui ont suivi le PPVD entre les mois de février 2008 et novembre 2010. Un groupe témoin apparié de délinquantes violentes qui n'ont pas participé au programme a été créé à des fins de comparaison. L'évaluation comprenait une batterie de mesures psychométriques applicables avant et après le programme, des questionnaires de rétroaction à l'intention des participantes et un examen des résultats immédiats (p. ex. inconduite en établissement) et intermédiaires (p. ex. type de mise en liberté).

Selon la rétroaction des participantes et les résultats de la batterie de tests d'évaluation, le programme semble avoir une incidence positive. Chez les délinquantes qui ont suivi le programme, les résultats ont révélé des écarts importants dans les cotes attribuées à ces dernières avant et après leur participation au PPVD. De façon plus précise, après qu'elles l'eurent suivi, on a pu observer une diminution importante des manifestations de colère, d'hostilité et d'agressivité chez elles, de même qu'une amélioration marquée de leur capacité à prendre des décisions et à résoudre des problèmes et un changement positif significatif en ce qui a trait à leurs valeurs et à leurs attitudes par rapport au crime. Les participantes ont émis des commentaires positifs en ce qui concerne divers aspects liés au contenu du programme, à la prestation de ce dernier et aux intervenantes.

Des conclusions moins positives ont été tirées concernant les indicateurs de résultats. Un taux mensuel montrant l'implication des délinquantes dans des incidents mineurs et majeurs a été calculé pour les 6 mois qui ont précédé leur participation au programme et les 6 mois qui ont suivi. Les résultats obtenus démontrent une augmentation importante du nombre de cas d'inconduite légère en établissement observés avant (0,27) et après (0,54) leur participation au programme. Bien qu'une augmentation notable du nombre de cas d'inconduite grave en établissement ait également été observée (de 0,17 avant à 0,25 après leur participation), l'écart entre les deux n'était pas significatif.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le SCC a commencé à mettre en œuvre un nouveau continuum de programmes correctionnels destinés aux délinquantes, à savoir les Programmes correctionnels pour délinquantes (PCD) et les Programmes correctionnels pour délinquantes autochtones (PCDA). Chaque groupe de programmes comprend un programme d'engagement, un programme d'intensité modérée, un programme d'intensité élevée et un programme de maîtrise de soi, et les délinquantes mettent en application les éléments du programme en fonction

de leurs niveaux de risque et de besoins individuels (SCC, 2010b). Le PPVD n'est plus offert aux délinquantes puisqu'il a été remplacé par le Programme d'intensité élevée. Toutefois, une bonne part des compétences, de la documentation relative aux programmes et du cadre des PCD et des PCDA est fondée sur le PPVD et s'y apparente.

Compte tenu du peu de données empiriques disponibles concernant les programmes de prévention de la violence efficaces auprès des délinquantes, il est sans cesse nécessaire d'effectuer des recherches dans ce domaine. Toutefois, compte tenu des récentes modifications apportées aux programmes correctionnels destinés aux délinquantes, les prochains efforts de recherche mettront l'accent sur les nouveaux programmes correctionnels offerts, à savoir les PCD et les PCDA, qui visent également les délinquantes violentes.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières v
Liste des tableaux vi
Liste des annexes vii
Introduction 1
Femmes et violence 2
Vue d'ensemble du Programme de prévention de la violence pour délinquantes 3
Étude actuelle 4
Méthode 5
Participantes 5
Mesures 7
Procédure 13
Résultats 14
Batterie de tests d'évaluation 14
Questionnaires de rétroaction des participantes 19
Résultats du programme 20
Après le programme 23
Analyse 33
Résultats immédiats et intermédiaires 36
Limites et recherches futures 39
Conclusions 40

Liste des tableaux

Tableau 1 *Répartition régionale des participantes au PPVD et cycles de programme par établissement* 7
Tableau 2 *Analyses de la fiabilité de la batterie de tests d'évaluation avant et après le programme* 10
Tableau 1 *Évaluation du changement de l'université du Rhode Island : étape du changement établie avant et après le programme* 16
Tableau 2 *Évaluation du changement de l'université du Rhode Island : nombre d'étapes à la hausse ou à la baisse avant et après le programme* 17
Tableau 3 *Écarts entre les mesures normalisées antérieures au programme et celles postérieures au programme* 18
Tableau 4 *Cotes moyennes liées à la rétroaction des participantes à la fin de chaque module : tous les modules regroupés* 19
Tableau 5 *Cotes moyennes liées à la rétroaction recueillie après le programme auprès des participantes qui ont suivi en entier le PPVD* 20
Tableau 6 *Données démographiques et renseignements concernant les peines : participantes au programme (groupe expérimental) et groupe témoin apparié* 22
Tableau 7 *Évaluation initiale : participantes au programme et groupe témoin apparié* 23
Tableau 8 *Cotes de sécurité des délinquantes du groupe expérimental et du groupe témoin six mois avant et six mois après le programme* 24
Tableau 9 *Changements dans la cote de sécurité des délinquantes du groupe expérimental et du groupe témoin* 25
Tableau 10 *Cas d'inconduite en établissement observés au cours des six mois qui ont précédé le programme* 26
Tableau 11 *Cas d'inconduite en établissement observés au cours des six mois qui ont suivi le programme* 26
Tableau 12 *Changements dans le nombre de cas d'inconduite légère et grave en établissement au sein des groupes* 28
Tableau 13 *Pourcentage de délinquantes des groupes expérimental et témoin qui ont été placées en isolement non sollicité dans les six mois qui ont précédé et qui ont suivi le programme* 30

Liste des annexes

Annexe A : Questionnaire d'évaluation des modules de la participante 45

Annexe B : Questionnaire d'évaluation de la participante après le programme..... 48

Annexe C : Données de l'étude extraites du Système de gestion des délinquant(e)s..... 50

Introduction

Au cours des 20 dernières années, le nombre d'études et d'ouvrages portant sur les femmes et le comportement criminel a augmenté (p. ex. Blanchette et Brown, 2006; Bloom, Owen et Covington, 2003; Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990). Après qu'il eut été établi qu'il existe des différences importantes entre les hommes et les femmes en ce qui concerne leurs styles de vie et leurs profils en matière d'infractions, d'incarcération et de réadaptation, des progrès importants ont été réalisés à l'égard des services correctionnels pour femmes. Cependant, malgré ces progrès, des améliorations pourraient encore être apportées aux pratiques correctionnelles utilisées auprès de la population de délinquantes, de même qu'aux services qui leur sont offerts.

Ces dernières années, la population générale de délinquantes a augmenté plus rapidement que celle des délinquants (p. ex. Blanchette et Brown, 2006; Holmes, 2010). En ce qui concerne plus particulièrement les infractions avec violence, il a été établi que depuis le milieu des années 1990, le taux d'incarcération de délinquantes violentes a augmenté à un rythme plus rapide que celui des délinquantes non violentes (p. ex. Bell, 2004). Bell (2004) a examiné les admissions dans les établissements fédéraux pour femmes du Canada sur une période de six ans et a constaté que le nombre de délinquantes incarcérées pour des infractions uniques ou multiples avec violence a connu une augmentation plus importante que le nombre de délinquantes incarcérées pour des infractions sans violence. Toutefois, au cours des dernières années, la proportion de délinquantes appartenant à chacune des principales catégories d'infractions est demeurée stable (SCC, 2013). À l'heure actuelle, 55 % des délinquantes purgent une peine découlant d'une infraction avec violence (Bottos, 2007; Sécurité publique, 2012), le plus souvent à la suite d'une condamnation pour voies de fait ou vol qualifié (Bottos, 2007; Koons-Wiit et Schram, 2003; Sécurité publique, 2012). Comme la proportion de délinquantes qui purgent une peine pour une infraction avec violence est assez importante, les chercheurs ont plutôt tenté de comprendre les besoins de ces délinquantes, les risques qu'elles présentent et les facteurs qui contribuent à leur comportement délictueux. En outre, il est essentiel d'évaluer l'efficacité des méthodes de traitement afin de s'assurer que des services appropriés sont offerts en vue de réduire le risque de violence future.

Femmes et violence

Il existe de nombreux facteurs de risque associés au comportement criminel des délinquantes. Blanchette et Brown (2006) ont découvert que les besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes ont tendance à se rapporter à des aspects personnels/affectifs, comme une faible estime de soi, une faible maîtrise de soi, une piètre capacité d'adaptation, des besoins en santé mentale, un comportement suicidaire et un comportement d'automutilation. De plus, les délinquantes ont souvent des besoins liés à leur faible niveau de scolarité, à leurs compétences professionnelles limitées, aux mauvais traitements qu'elles ont subis, à leurs antécédents de victimisation et à leur problème de toxicomanie (Blanchette et Brown, 2006; Bloom, Owen et Covington, 2003).

Bien que les délinquantes violentes et non violentes présentent des besoins semblables, celles qui ont un comportement violent ont tendance à avoir des besoins particuliers accrus. Selon les données recueillies, la plupart des délinquantes incarcérées pour des infractions avec violence présentent un niveau élevé de besoins en lien avec les facteurs criminogènes, de même qu'un risque élevé de récidive (Bell, 2004; Bottos, 2007). Les délinquantes reconnues coupables d'infractions avec violence ont souvent des besoins élevés ou considérables dans les domaines de la vie personnelle et affective (p. ex. maîtrise de la colère, hostilité) et de la toxicomanie (Bell, 2004; Bottos, 2007) et présentent des besoins plus grands sur le plan des relations interpersonnelles (c.-à-d. avec leur famille, leurs partenaires, les personnes qu'elles fréquentent) que leurs homologues non violentes (Bell, 2004). Les autres facteurs de risque observés chez les délinquantes qui manifestent un comportement violent comprennent les expériences de victimisation sexuelle et physique subies durant leur vie (Byrd et Davis, 2009), les problèmes de santé mentale, en particulier les troubles de la personnalité (Putkonen, Komulainen, Virkkunen et coll., 2003), et le fait qu'elles aient vécu dans des milieux familiaux dysfonctionnels durement touchés par la pauvreté, qui leur offraient des possibilités d'emploi et de scolarisation limitées (p. ex. Batchelor, 2005; Bottos, 2007).

La recherche a démontré qu'il existe un lien entre le ciblage des besoins liés aux facteurs criminogènes[1] (c.-à-d. des facteurs de risque dynamiques) au moyen d'interventions appropriées et la réduction du risque de récidive (Andrews et Bonta, 2006). Étant conscient des différences

[1] Les sept domaines de besoins liés aux facteurs criminogènes établis se rapportent aux besoins cernés en ce qui concerne les aspects suivants : fréquentations, relations matrimoniales et familiales, toxicomanie, vie personnelle et affective, attitudes, comportement dans la collectivité et emploi.

entre les délinquantes reconnues coupables d'infractions avec violence et celles condamnées pour des crimes non violents, le SCC a reconnu la nécessité, sur le plan opérationnel, de proposer un choix de programmes adaptés aux besoins des délinquantes violentes. Ce type de programmes satisfait effectivement aux exigences prévues par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC; 1992), selon laquelle le « Service doit notamment, en ce qui concerne les délinquantes, leur offrir des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques ».

Vue d'ensemble du Programme de prévention de la violence pour délinquantes

Au début de 2007, le SCC a mis sur pied le PPVD, qui était tout spécialement destiné aux délinquantes manifestant systématiquement un comportement violent[2] (Fortin et Blanchette, 2008). Ce programme, qui repose sur divers fondements théoriques, s'appuie sur des approches fondées sur des données probantes couramment utilisées auprès des délinquantes. Voici quelques-uns des plus importants concepts et théories qui ont été intégrés au contenu de ce programme : la théorie de l'apprentissage social (c.-à-d. les personnes sont socialisées différemment et les comportements sont induits grâce à la modélisation et au renforcement; Akers, 1998); le modèle écologique féministe (c.-à-d. les interactions entre divers facteurs individuels, environnementaux et sociaux ont une incidence sur la violence observée chez les délinquantes; Ballou, Matsumoto et Wagner, 2002; Das Dasgupta, 2002); et la théorie relationnelle (c.-à-d. les délinquantes accordent beaucoup d'importance au maintien de leurs relations et cela peut représenter un facteur de risque ou de protection à l'égard des comportements criminels et violents; Blanchette et Brown, 2006; Bloom et coll., 2003; Miller, 1986).

Le PPVD a pour but d'aider les délinquantes à adopter un mode de vie qui ne laisse aucune place à la violence et par conséquent qui aidera à réduire le risque qu'elles récidivent de manière violente lors de leur mise en liberté. Les objectifs particuliers du programme visent à aider les délinquantes à comprendre le contexte qui favorise leur comportement violent, à acquérir les compétences nécessaires à un mode de vie sain et à développer une vision pour un

[2] Ayant constaté le nombre disproportionné de délinquantes autochtones qui purgent une peine à la suite d'une condamnation pour des infractions avec violence (79 % comparativement à 59 % dans le cas des délinquantes non autochtones; SCC, 2010a), le SCC a élaboré et mis à l'essai en 2002 le programme Esprit de la guerrière; ce programme a été conçu pour répondre aux besoins des délinquantes autochtones reconnues coupables d'infractions avec violence. Toutefois, les deux groupes de délinquantes (autochtones et non autochtones) peuvent participer au PPVD.

avenir sans violence.

Le PPVD est structuré sous forme d'un programme modulaire composé de 7 modules et de 40 séances au total (Fortin et Blanchette, 2008). Les modules couvrent divers sujets, tels que la prise de conscience du contexte qui favorise la violence, la maîtrise des émotions, les pensées et les croyances qui entretiennent un comportement violent, les communications efficaces, les relations, les stratégies de survie et le mode de vie. En plus des séances prévues, une entrevue individuelle est effectuée au départ auprès des candidates au programme, et des rencontres individuelles sont tenues à la fin de chacun des 7 modules. Le programme est offert par une intervenante à des groupes formés d'un maximum de 8 participantes. Le PPVD est considéré comme un programme d'intensité modérée, qui prévoit entre 4 et 6 séances d'une heure par semaine.

Étude actuelle

Le but de la présente étude est d'évaluer si les objectifs du PPVD ont été atteints ou non pendant la phase pilote. À cette fin, la présente étude a examiné la motivation des participantes à changer, leur capacité à cerner et à remplacer les opinions et les comportements nuisibles, leur aptitude à résoudre les problèmes et leurs comportements en établissement. En outre, l'efficacité du programme a été évaluée en examinant les résultats immédiats (c.-à-d. en établissement) et intermédiaires (c.-à-d. la mise en liberté et la réincarcération). On s'attend à ce que la participation des délinquantes au programme ait une incidence positive sur leur capacité à adopter un mode de vie qui ne laisse aucune place à la violence et qui réduit le risque qu'elles récidivent de manière violente lors de leur mise en liberté.

Méthode

Participantes

Deux groupes de participantes ont été inclus dans la présente étude : (1) un groupe expérimental de délinquantes qui ont participé au PPVD[3] et (2) un groupe témoin de délinquantes qui ont été appariées en fonction de caractéristiques pertinentes, mais qui n'ont pas suivi le PPVD. Le groupe expérimental comprenait toutes les délinquantes qui ont pris part à la phase pilote du PPVD, qui a commencé en février 2008. La participation des délinquantes au programme était envisagée dans les cas où ces dernières avaient été impliquées dans deux incidents violents ou plus, comme le démontraient leurs déclarations de culpabilité, leurs accusations d'infractions disciplinaires ou leurs autoévaluations (Fortin et Blanchette, 2008)[4].

Le cycle final du programme, qui a été examiné au cours de la présente phase de l'évaluation, s'est terminé en novembre 2010. Au total, des données ont été obtenues concernant 114 participantes. En raison de divers problèmes liés à la qualité des données (p. ex. erreurs dans la batterie de tests d'évaluation, délinquantes ayant participé plus d'une fois au programme), 9 délinquantes ont été exclues de l'échantillon.

Comme la présente étude a été conçue dans le but d'examiner les changements qu'entraîne le fait d'avoir suivi le traitement, les délinquantes qui n'avaient pas effectué tous les modules du PPVD ont été exclues de bon nombre d'analyses. Sur les 114 participantes, 87 avaient terminé le programme. Divers facteurs ont été cernés pour expliquer le fait que certaines délinquantes ont cessé prématurément de participer au programme, notamment : la suspension (p. ex. placement en isolement, réévaluation à la hausse de la cote de sécurité; n = 13), le retrait (c.-à-d. abandon; n = 4) et des raisons administratives (p. ex. mise en liberté, transfèrement; n = 5). En combinant les deux critères d'exclusion (données d'évaluation incomplètes et fin prématurée du programme), 31 participantes ont été exclues de l'étude et 83 ont été incluses dans l'échantillon final.

Pour que des conclusions puissent être tirées concernant l'efficacité du PPVD, un groupe témoin apparié de délinquantes violentes, qui n'ont pas participé au PPVD, a été créé. Afin de

---

[3] Les termes « traitement », « intervention » et « programme » sont utilisés de façon interchangeable pour représenter le groupe de délinquantes qui ont participé au PPVD.

[4] Les délinquantes qui ont été reconnues coupables d'infractions avec violence contre des enfants et celles qui ont été impliquées dans des incidents violents pour légitime défense ont été exclues du programme, étant donné qu'elles ont des besoins différents et qu'elles ont eu recours à la violence pour des motifs différents.

simuler les périodes examinées pour le groupe expérimental, une période de simulation de programme de trois mois et demi a été sélectionnée, et cette période de simulation a commencé au milieu de la peine[5]. Comme pour le groupe expérimental, le groupe témoin a été observé pendant six mois avant et après la période de simulation de programme.

Le groupe témoin (*n* = 105) a été apparié au groupe-échantillon des participantes au PPVD (celles qui l'ont terminé et celles qui l'ont abandonné) en fonction de leur âge, de leur origine ethnique, de leur niveau de risque lié aux facteurs statiques et de la question à savoir si la plus grave des infractions à l'origine de leur peine était de nature violente. En outre, afin de s'assurer que chaque participante soit incarcérée suffisamment longtemps pour être soumise à des périodes d'observation préalable (6 mois) et postérieure (6 mois) au traitement et à une période de simulation de traitement (3½ mois), seules les délinquantes incarcérées pour une période d'au moins 18 mois consécutifs pouvaient être sélectionnées pour faire partie du groupe témoin. Afin d'examiner les résultats intermédiaires, des analyses de suivi ont été effectuées pour les deux groupes de délinquantes, en utilisant les données recueillies en date du 31 mars 2014.

Participation au programme. Au cours de la période allant de février 2008 à novembre 2010, le PPVD a été offert dans les cinq établissements fédéraux régionaux pour femmes : l'Établissement de la vallée du Fraser, à Abbotsford, en Colombie-Britannique; l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF), à Edmonton, en Alberta; l'Établissement pour femmes Grand Valley, à Kitchener, en Ontario; l'Établissement Joliette, à Joliette, au Québec; l'Établissement Nova pour femmes, à Truro, en Nouvelle-Écosse. La répartition nationale des participantes entre les divers établissements, ainsi que le nombre de cycles de programme pour lesquels des données ont été recueillies sont indiqués dans le tableau 1. Comparativement à la répartition de la population de délinquantes incarcérées, l'Établissement Nova dans la région de l'Atlantique est légèrement surreprésenté, tandis que l'EEF dans la région des Prairies est sous-représenté (SCC, 2010)[6]. Cette situation résulte probablement du fait que l'Établissement Nova a présenté des données pour le plus grand nombre de cycles de

[5] Dans le cas des délinquantes qui purgent une peine d'une durée indéterminée, le milieu de la peine a été établi à partir de la date de fin de la peine préalablement fixée au 1er mai 2011.

[6] La répartition régionale des délinquantes incarcérées au mois de mars 2010 était la suivante : 13 % dans la région de l'Atlantique; 18 % dans la région du Québec; 25 % dans la région de l'Ontario; 33 % dans la région des Prairies (qui inclut également le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, où le PPVD n'était pas offert); 12 % dans la région du Pacifique (SCC, 2010).

programme (6) et que l'EEF compte une proportion relativement élevée de délinquantes autochtones et a offert, au cours de la même période, un programme de prévention de la violence conçu tout spécialement pour les délinquantes d'origine autochtone, appelé Esprit de la guerrière.

Tableau 1

Répartition régionale des participantes au PPVD et cycles de programme par établissement

Établissement	Pourcentage (*n*)	Nombre de cycles de programme
Établissement de la vallée du Fraser	17,7 (18)	3
Établissement d'Edmonton pour femmes	15,2 (16)	3
Établissement pour femmes Grand Valley	22,9 (24)	5
Établissement Joliette	23,8 (25)	5
Établissement Nova	21,0 (22)	6

Remarque. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

Mesures

Batterie de tests d'évaluation du programme. Une batterie de tests visant à évaluer les instruments d'autoévaluation a été compilée avant le lancement de la phase d'essai du PPVD. Tel qu'il est décrit ci-dessous, cette batterie de tests comprenait quatre instruments normalisés et deux questionnaires élaborés pour ce programme par le SCC. Afin d'analyser les effets du programme, les participantes ont été soumises à la batterie de tests avant de participer à la première séance du PPVD et ont dû s'y soumettre de nouveau à la fin de ce dernier.

Questionnaire sur les connaissances. Le questionnaire sur les connaissances utilisé dans la batterie de tests d'évaluation du PPVD a été élaboré par la Direction de la recherche et le Secteur des délinquantes du SCC. Ce questionnaire, qui compte 20 éléments, comprend un certain nombre de questions à choix multiples et de questions de type vrai ou faux utilisées pour évaluer le niveau de connaissance des participantes sur des sujets tels que la violence, le comportement criminel, le contenu du programme et les habiletés et les outils d'adaptation efficaces.

Questionnaire sur les réactions souhaitables (QRS). Le QRS (Paulhus, 1991; 1998) est conçu pour mesurer le biais possible dans les réponses aux instruments d'autoévaluation. Il comprend deux sous-échelles qui mesurent l'illusion sur soi-même de la délinquante (p. ex. « Je suis rarement sensible aux critiques ») et la gestion de l'impression (GI) [p. ex. « J'ai de très mauvaises habitudes »]. Chaque sous-échelle contient 20 éléments. Les délinquantes interrogées évaluent leurs réponses sur une échelle de Likert en 7 points allant de « faux » à « très vrai ». Pour les besoins de la présente évaluation, l'accent a été mis sur la sous-échelle de GI, qui examine la mesure dans laquelle la délinquante interrogée exagère ou tente d'impressionner l'auditoire (Paulhus, 1998). La décision a été prise d'accorder plus d'importance à la sous-échelle de GI, du fait que l'objectif était d'utiliser cet instrument comme contrôle de la validité afin de reconnaître les délinquantes qui ont pu vouloir créer une impression favorable d'elles-mêmes. En outre, aucune analyse de l'illusion sur soi-même n'a été effectuée, étant donné que l'évaluation de la cohérence interne pour cette échelle a donné des résultats trop faibles pour être acceptables dans le cadre de la présente étude (voir le tableau 2).

Bien que l'échelle en 7 points ait été utilisée lors de l'analyse de la fiabilité, la méthode de cotation QuickScore de l'Échelle d'illusion sur soi-même de Paulhus (Paulhus, 1998) a été appliquée dans le cadre de la présente étude. Selon cette méthode, les réponses doivent être dichotomisées de manière à ce que les 2 cotes les plus élevées, qui représentent une « gestion de l'impression élevée », soient recodées à « 1 » et que toutes les autres cotes soient recodées à « 0 ». Le QRS a été validé auprès d'une population de délinquantes (Kroner et Weekes, 1996) et a été utilisé auprès des délinquantes dans le cadre de divers projets de recherche (p. ex. Carney et Buttell, 2004; Irving, Taylor et Blanchette, 2002; Mills et Kroner, 2005).

Évaluation du changement de l'université du Rhode Island (URICA). L'URICA (McConnaughy, Prochaska et Velicer, 1983) mesure le degré actuel de motivation au changement de la personne. Cette échelle comprend 32 éléments et les réponses sont cotées selon une échelle de Likert en 5 points, allant de « fortement en désaccord » à « fortement d'accord ». Les 4 étapes du changement sont évaluées : (1) la *précontemplation*, lorsqu'une personne n'a aucunement l'intention de changer (p. ex. « en ce qui me concerne, je n'ai aucun problème à régler »), (2) la *contemplation*, lorsqu'une personne envisage de changer (p. ex. « je pense que je serais prêt à m'améliorer », (3) l'*action*, lorsqu'une personne a apporté des changements dans sa vie (p. ex. « je prends des mesures pour régler les problèmes qui me gênent »), et (4) le *maintien*,

lorsque des changements ont été apportés et que la personne s'emploie à maintenir ces changements (p. ex. « je crains de retomber dans une situation que j'ai déjà réglée; je suis donc ici pour obtenir de l'aide »). En règle générale, les sous-échelles appliquées avant et après le programme ont démontré un niveau de fiabilité acceptable ou satisfaisant (voir le tableau 2). Toutefois, on constate habituellement une fiabilité plus faible au cours de la période d'évaluation postérieure au traitement. De façon plus précise, un nombre plus élevé de corrélations faibles, mais négatives, sont généralement observées entre les éléments au cours de la période d'évaluation qui a suivi le programme. Cette conclusion peut indiquer que les degrés de motivation ont changé, de sorte que certains éléments reçoivent un haut taux d'approbation, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres.

Selon la méthode de cotation sélectionnée pour l'URICA, il faut additionner le résultat de chacune des sous-échelles et prendre celle qui affiche le résultat le plus élevé, puisque celle-ci indique l'étape du changement à laquelle se trouve la participante. Cette échelle a été utilisée auparavant auprès des délinquantes incarcérées (El-Basell et coll., 1998).

Tableau 2

Analyses de la fiabilité de la batterie de tests d'évaluation avant et après le programme

	Avant le programme α	Après le programme α
Questionnaire sur les réactions souhaitables (QRS)		
Illusion sur soi	0,5	0,3
Gestion de l'impression	0,8	0,8
Évaluation du changement de l'Université du Rhode Island (URICA)		
Précontemplation	0,8	0,6
Contemplation	0,8	0,68
Action	0,8	0,7
Maintien	0,6	0,6
Questionnaire sur l'agressivité de Buss-Perry (QABP)		
Colère	0,8	0,8
Violence physique	0,8	0,8
Violence verbale	0,6	0,6
Hostilité	0,8	0,8
Questionnaire de résolution de problèmes (QRP)		
Définition et formulation des problèmes	0,8	0,8
Élaboration de solutions de rechange	0,8	0,8
Prise de décisions	0,8	0,8
Mise en œuvre et vérification de solutions	0,7	0,8
Échelle de sentiments criminels (ESC)		
Attitudes envers la loi, les tribunaux et la police	0,9	0,9
Tolérance à l'égard de la violation de la loi	0,8	0,9
Identification à d'autres criminels	0,4	0,5

Remarque. n = 73-82 (selon la sous-échelle utilisée).

Questionnaire sur l'agressivité de Buss-Perry (QABP). Le QABP (Buss et Perry, 1992) est une échelle composée de 29 éléments qui mesure les niveaux individuels de colère et d'hostilité à l'aide de 4 sous-échelles : *violence physique* (p. ex. « il est possible que je frappe quelqu'un d'autre si l'on me provoque trop »), *violence verbale* (p. ex. « je le dis ouvertement à mes amis lorsque je ne suis pas d'accord avec eux »), *colère* (p. ex. « il arrive parfois que je

m'emporte sans raison valable ») et *hostilité* (p. ex. « il m'arrive parfois d'être rongé par la jalousie »). Les réponses sont données selon une échelle en 5 points, allant de « ne me ressemble pas du tout » à « me ressemble beaucoup », et sont cotées de manière à indiquer le niveau global d'agressivité, de même que les niveaux d'agressivité correspondant à chaque sous-échelle. Des cotes élevées dénotent de hauts niveaux d'agressivité.

Les coefficients alpha de Cronbach (voir le tableau 2) indiquent une fiabilité allant d'acceptable à bonne pour les tests d'évaluation effectués avant et après le programme. Toutefois, la sous-échelle de la violence verbale démontre généralement une fiabilité plus faible, ce qui est probablement attribuable au fait que cette sous-échelle compte moins d'éléments que les autres. Cet instrument a été utilisé auparavant auprès de populations de délinquants, y compris de délinquantes (p. ex. Williams, Boyd, Cascardi et Poythress, 1996).

Questionnaire de résolution de problèmes (QRP). Le QRP est une échelle qui a été conçue par le SCC à partir du Questionnaire sur la résolution de problèmes sociaux (D'Zurilla, Nezu et Maydeu-Olivares, 1996). Ce questionnaire a été élaboré en vue d'être utilisé à l'interne pour faciliter l'évaluation de la résolution de problèmes auprès de la population de délinquantes. Il est utilisé pour évaluer les pensées, les réponses et les comportements des délinquantes lorsque celles-ci sont confrontées à différents problèmes dans des situations de la vie courante. Cette échelle comprend 20 éléments, et les réponses sont cotées selon une échelle de Likert en 5 points, allant de « cela ne s'applique pas du tout à moi » à « cela s'applique très souvent à moi ». Des cotes élevées dénotent une plus grande capacité d'adaptation à l'égard de la résolution de problèmes. En plus de la cote totale qu'il permet d'obtenir, le QRP comprend 4 sous-échelles composées de 5 éléments : *définition et formulation des problèmes* (p. ex. « lorsque ma solution à un problème ne me permet pas d'obtenir un résultat satisfaisant, je tente habituellement de savoir ce qui n'a pas fonctionné et j'essaie ensuite de nouveau »); *élaboration de solutions de rechange* (p. ex. « lorsque je tente de résoudre un problème, j'essaie souvent de faire preuve de créativité et de trouver des solutions originales ou non conventionnelles »); *prise de décisions* (p. ex. « lorsque je dois résoudre un problème, je commence par recueillir le plus d'information possible concernant ce problème »); *mise en œuvre et vérification de solutions* (p. ex. « lorsque je cherche une solution à un problème, j'essaie de toujours garder en tête mon objectif »). Les coefficients alpha de Cronbach (voir le tableau 2) pour ces sous-échelles démontrent une fiabilité variant d'acceptable à bonne.

Échelle de sentiments criminels (ESC). La version modifiée de l'ESC (Simourd, 1997; Wormith et Andrews, 1984) est une échelle composée de 41 éléments qui mesure les attitudes, les valeurs et les croyances d'une personne à l'égard des comportements criminels. Les réponses sont données selon une échelle de Likert en 5 points, allant de « fortement en désaccord » à « fortement d'accord ». L'ESC permet d'obtenir une cote globale à l'égard des sentiments criminels, et des cotes sont également attribuées sur 3 sous-échelles : *la loi, les tribunaux et la police* (p. ex. « la vie serait meilleure s'il y avait moins de policiers »); *tolérance à l'égard de la violation de la loi* (p. ex. « il faut toujours respecter la loi, peu importe si celle-ci nous empêche de réaliser nos ambitions personnelles »); *identification à d'autres criminels* (p. ex. « je préfèrerais fréquenter des personnes qui se soumettent à la loi que celles qui y contreviennent »). Les éléments ont été recodés de manière à ce que des cotes plus élevées sur ces 2 dernières sous-échelles reflètent des attitudes plus favorables à la criminalité, tandis que des cotes plus élevées sur la sous-échelle *la loi, les tribunaux et la police* et l'ESC dans son ensemble dénotent des attitudes prosociales. Afin de calculer la cote globale sur cette échelle, les cotes des 2 sous-échelles reflétant des attitudes procriminelles ont été additionnées et le résultat a ensuite été soustrait de la cote obtenue sur la sous-échelle *la loi, les tribunaux et la police*.

La fiabilité (tableau 2) des sous-échelles de l'ESC est bonne, tant pour la période qui a précédé le traitement que pour celle qui a suivi, exception faite de la sous-échelle *identification à d'autres criminels*. Cette conclusion vient probablement du fait que cette sous-échelle comprend relativement peu d'éléments (six éléments) et que des corrélations négatives ont été établies entre l'élément 39 – « personne ne peut violer la loi et faire partie de mes amis » – et la plupart des autres éléments de l'échelle. Dans les recherches réalisées précédemment, les variations observées sur l'ESC ont été utilisées auprès des délinquants violents (Mills et Kroner, 1997) et des délinquantes (Morgan, Fisher, Dian, Mandracchia et Murray, 2010; Simourd, 2006).

Rétroaction des participantes. Des questionnaires de rétroaction ont été remplis par les participantes à la fin de chaque module (voir l'annexe A), de même qu'à la fin du programme (voir l'annexe B). Les questionnaires de rétroaction relatifs aux modules comprenaient 11 questions portant sur les impressions générales des participantes à l'égard du contenu de chaque module et de la méthode utilisée pour présenter ce dernier. Le questionnaire de rétroaction à remplir à la fin du programme comptait 8 questions concernant l'expérience des participantes en ce qui a trait à la durée du programme, à la dynamique de groupe et à la

dynamique avec l'intervenante. Toutes les réponses obtenues sur les deux types de questionnaires ont été cotées selon une échelle de Likert, et un espace a été prévu à la fin des questionnaires pour permettre aux participantes d'entrer des commentaires ou des préoccupations supplémentaires.

Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Des données administratives supplémentaires ont été extraites du dossier des délinquantes dans le SGD. Ces données administratives comprennent tous les renseignements informatisés concernant les peines de ressort fédéral à la date où les données ont été recueillies. Les données extraites fournissent de l'information concernant les données démographiques et les caractéristiques relatives à l'incarcération des délinquantes incluses dans l'échantillon, les résultats de l'évaluation initiale des délinquantes, les indicateurs de résultats immédiats du classement par niveau de sécurité, les placements en isolement, l'adaptation au milieu carcéral, les résultats intermédiaires liés à la mise en liberté et les réincarcérations (voir l'annexe C pour une description complète de ces variables).

Procédure

Les données d'évaluation du programme ont été recueillies de février 2008 à novembre 2010. Au cours de cette période, au moins trois cycles du PPVD ont pu être effectués dans chacun des établissements. Les intervenantes ont soumis les participantes à la batterie de tests d'évaluation avant leur participation au programme et les y ont soumises de nouveau une fois le programme terminé. Les participantes ont rempli un formulaire de rétroaction à la fin de chaque module, de même qu'à la fin du programme. Les intervenantes ont ensuite fait parvenir la batterie de tests d'évaluation, les formulaires de rétroaction et les registres des intervenantes dûment remplis à l'équipe de recherche sur les délinquantes de la Direction de la recherche.

Résultats

Batterie de tests d'évaluation

Seules les délinquantes qui ont terminé le programme ont été soumises à la batterie de tests d'évaluation avant et après le traitement. Un résumé des résultats liés aux différentes composantes de la batterie de tests est présenté ci-dessous.

Questionnaire sur les connaissances. En moyenne, les notes obtenues par les participantes au programme (sur un total de 20) en réponse au questionnaire sur les connaissances étaient beaucoup plus élevées après que les délinquantes eurent terminé le traitement (M = 15,4, *écart-type* = 3,3) qu'avant qu'elles ne l'aient suivi (M = 13,7, *écart-type* = 3,3) $t_{(74)} = -4{,}5$, $p < 0{,}0001$.

Réactions socialement souhaitables : gestion de l'impression. Les cotes moyennes obtenues sur la sous-échelle de GI du QRS étaient de 4,3 (*écart-type* = 3,3) et de 5,5 (*écart-type* = 3,9), respectivement, lors des évaluations effectuées avant et après le programme. Ces données sont comparables aux normes établies pour les populations carcérales (M = 5,3, *écart-type* = 3,6; Kroner et Weekes, 1996) et s'inscrivent dans des seuils de validité modérés (>2, <8), ce qui indique qu'en moyenne, les participantes n'ont pas tenté de se donner une image flatteuse ou dégradante dans leurs réponses d'autoévaluation (Paulhus, 1998).

Bien que les cotes moyennes se situent à l'intérieur de la plage des valeurs normales, plusieurs des délinquantes interrogées ont obtenu des cotes supérieures aux seuils QuickScore pour l'établissement de la validité (Paulhus, 1998). Afin de déterminer si les délinquantes interrogées qui ont dépassé ici les seuils établis ont donné des réponses nettement différentes dans les autres parties de la batterie de tests d'évaluation, une série d'analyses exploratoires de la variance ont été effectuées. En particulier, trois groupes ont été comparés : les délinquantes qui se donnent possiblement « une image flatteuse » (c.-à-d. des cotes supérieures à 8), celles qui se situent vraisemblablement dans la « plage des valeurs normales » (c.-à-d. des cotes entre 2 et 8) et celles qui se donnent probablement « une image dégradante » (c.-à-d. des cotes inférieures à 2). En ce qui concerne les cotes attribuées avant la formation, aucun des résultats ne s'est révélé significatif après avoir appliqué la correction de Bonferroni ($\alpha_{0{,}05/16} = 0{,}003$). Toutefois, lorsqu'une valeur critique plus libérale est appliquée ($\alpha = 0{,}05$), on observe clairement une tendance à la hausse des niveaux d'agressivité, tel qu'il a été évalué à l'aide du QABP. Mis à

part la sous-échelle liée à la violence verbale, pour laquelle aucune différence n'a été observée entre les groupes, les analyses ultérieures effectuées (Tukey) ont révélé que les cotes moyennes obtenues sur le plan de l'agressivité ont tendance à différer entre les délinquantes qui se donnent une image dégradante et celles qui s'en donnent une flatteuse. Autrement dit, les participantes qui se donnent une image dégradante semblent être plus agressives que les autres.

De la même façon, des différences importantes ont été observées entre les trois groupes après la formation, mais cette fois-ci, dans une plus large mesure. Plus particulièrement, toutes les cotes attribuées sur les sous-échelles du QABP étaient nettement différentes d'un groupe à l'autre. En outre, les sous-échelles de la version modifiée de l'ESC ont donné des résultats très différents entre les trois groupes. Pour ces deux échelles, les analyses ultérieures effectuées (Tukey) ont révélé que les délinquantes qui ont obtenu une cote élevée du fait qu'elles démontraient une GI positive ont tendance à afficher des niveaux d'agressivité beaucoup plus bas et à manifester moins de sentiments criminels que les délinquantes des deux autres groupes.

Ces résultats donnent à penser que les délinquantes interrogées qui se donnent une image flatteuse se distinguent davantage de celles appartenant aux deux autres groupes après le traitement. Cela peut venir du fait qu'avec le temps, ces délinquantes prennent davantage conscience des avantages qu'il y a à montrer les progrès qu'elles ont faits dans le cadre de leur réadaptation. Il est impossible de déterminer si la participation au programme ou le passage du temps est à l'origine de ce changement, étant donné que le groupe témoin n'a pas subi la batterie de tests d'évaluation.

Ces résultats donnent également à penser que la prudence est de mise au moment d'interpréter les résultats obtenus par les délinquantes qui affichent des niveaux élevés sur l'échelle de GI. L'ampleur des répercussions de la GI a été examinée en procédant à une évaluation des effets d'interaction (*changement* : avant le programme comparativement à après × *GI* : faible par rapport à normale par rapport à élevée). Dans la grande majorité des cas, aucun effet d'interaction important n'a été observé. Les cas qui font exception à cette conclusion sont résumés ci-dessous.

Mesures normalisées

Évaluation du changement de l'université du Rhode Island. L'URICA a été utilisée avant et après le programme afin d'évaluer la motivation des participantes et l'étape du changement à laquelle elles se situaient avant d'entreprendre le PPVD et après l'avoir terminé.

Une tendance à la hausse des niveaux de motivation a été observée, de sorte que la majorité des participantes ont été classées comme étant à l'étape de la « contemplation » avant de participer au programme et à celle de l'« action » après qu'elles l'eurent suivi (voir le tableau 3).

Tableau 1

Évaluation du changement de l'université du Rhode Island : étape du changement établie avant et après le programme

Étape du changement	Avant le programme % (*n*)	Après le programme % (*n*)
Précontemplation	--	--
Contemplation	54,9 (45)	36,6 (30)
Action	41,5 (34)	62,2 (51)
Maintien	3,6 (3)	1,2 (1)

Remarque. N = 82. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

En plus d'examiner la répartition des cotes attribuées avant et après le traitement dans le cadre de l'URICA, une cote de changement a été calculée. Comme lors de l'analyse précédente, la sous-échelle de l'URICA qui présentait la cote la plus élevée a été considérée comme celle montrant l'étape du changement la plus importante. Chaque étape a été recodée sur une échelle ordinale de 1 à 4 (p. ex. précontemplation = 1 et maintien = 4). Les cotes attribuées avant le traitement ont ensuite été soustraites de celles accordées après, de sorte que les valeurs positives représentaient les progrès accomplis vers des niveaux de motivation plus élevés par rapport au changement (voir le tableau 4). Près de la moitié de l'ensemble des participantes (48 %) sont demeurées au même niveau. Dans les cas où un changement a été observé, les délinquantes étaient généralement passées au niveau supérieur (25 %) ou inférieur (17 %) suivant. Un test de Student pour échantillons appariés a démontré une tendance globale vers l'atteinte de résultats significatifs $t_{(81)} = -1{,}85$, $p = 0{,}07$, ce qui reflète une tendance vers des niveaux de motivation plus élevés par rapport au changement.

Tableau 2

Évaluation du changement de l'université du Rhode Island : nombre d'étapes à la hausse ou à la baisse avant et après le programme

Changement	% (*n*)
Deux étapes à la baisse	1,2 (1)
Une étape à la baisse	18,3 (15)
Demeurée à la même étape	45,1 (37)
Une étape à la hausse	34,1 (28)
Deux étapes à la hausse	1,2 (1)

Remarque. *N* = 82. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

Contrairement aux résultats globaux de l'URICA, des différences importantes ont été observées entre les résultats obtenus avant et après le programme pour l'ensemble des autres échelles utilisées dans la batterie de tests d'évaluation. Autrement dit, les réponses données par les participantes après leur participation au programme étaient nettement différentes de celles enregistrées avant qu'elles y prennent part. Les cotes moyennes avant et après le programme, de même que les résultats des tests de Student pour échantillons appariés sont présentés dans le tableau 5.

Questionnaire sur l'agressivité de Buss-Perry. Les cotes moyennes obtenues par les délinquantes pour l'ensemble des sous-échelles du QABP, avant qu'elles participent au PPVD, ont baissé considérablement après qu'elles eurent suivi ce dernier. Cela signifie que les délinquantes qui ont participé au programme ont elles-mêmes déclaré qu'elles éprouvaient moins de colère, qu'elles avaient moins de pensées nuisibles ou de sentiments d'agressivité et qu'elles avaient moins recours à la violence physique et verbale.

Questionnaire de résolution de problèmes. Les cotes moyennes ont considérablement augmenté pour l'ensemble des sous-échelles du QRP, ce qui démontre que la participation des délinquantes au PPVD leur a permis d'améliorer leur capacité à cerner les problèmes, à prendre des décisions et à élaborer des solutions.

Une analyse de la variance de conception mixte a révélé qu'il existe une corrélation importante entre les cotes attribuées avant et après le programme pour la mise en œuvre et la

vérification de solutions et la GI, F (2, 79) = 3,4, p < 0,05. Cette corrélation indique que les délinquantes qui ont obtenu une cote faible et moyenne sur l'échelle de GI ont enregistré une augmentation équivalente après le traitement, alors que celles qui ont obtenu une cote élevée sur cette échelle ont démontré une capacité accrue de mettre en œuvre des solutions et d'en évaluer l'efficacité. Toutefois, il est important de souligner que cette corrélation est significative, mais relativement faible, et qu'elle perdrait sa signification si un coefficient alpha corrigé (p. ex. correction de Bonferroni) était appliqué.

Échelle de sentiments criminels. En ce qui concerne l'ESC, les participantes montraient une plus faible tolérance à la violation de la loi, s'identifiaient moins à d'autres criminels et affichaient des attitudes plus positives envers la loi, les tribunaux et la police après avoir suivi le programme comparativement à avant. Dans l'ensemble, les réponses des délinquantes démontraient une attitude plus prosociale après leur participation au programme.

Tableau 3

Écarts entre les mesures normalisées antérieures au programme et celles postérieures au programme

Instrument et sous-échelles	Avant le programme *M (écart-type)*	Après le programme *M (écart-type)*	*t*
Questionnaire sur l'agressivité de Buss-Perry (QABP)	93,6 (20,1)	77,5 (19,1)	8,2***
Colère	22,1 (6,3)	18,0 (5,5)	6,4***
Hostilité	25,1 (6,7)	22,3 (6,1)	4,9***
Violence physique	29,5 (8,0)	22,0 (7,4)	9,3***
Violence verbale	16,9 (3,6)	15,2 (3,6)	4,4***
Questionnaire de résolution de problèmes (QRP)	42,8 (15,0)	53,4 (14,2)	–7,8***
Définition et formulation des problèmes	10,7 (4,3)	13,4 (3,6)	–6,7***
Élaboration de solutions de rechange	10,8 (4,0)	13,0 (3,9)	–5,5***
Prise de décisions	11,0 (4,0)	13,7 (3,8)	–6,9***
Mise en œuvre et vérification de solutions	10,3 (3,9)	13,3 (3,8)	–8,2***
Échelle de sentiments criminels (ESC)	39,0 (22,3)	53,1 (21,7)	–7,3***
Loi, tribunaux, police	81,0 (15,3)	90,2 (15,0)	–7,2***
Tolérance à la violation de la loi	25,2 (6,6)	21,6 (6,2)	5,1***
Identification à d'autres criminels	16,8 (3,0)	15,5 (3,1)	3,7***

Remarque : N = 82, *fonction de répartition* = 81.

*** p < 0,0001.

Questionnaires de rétroaction des participantes

Modules. Afin d'examiner les tendances générales qui se dégagent des questionnaires de rétroaction des participantes à la fin de chaque module, des données ont été compilées et les cotes moyennes ont été analysées pour tous les modules (voir le tableau 6). Dans l'ensemble, pour des cotes moyennes allant de 3,4 à 3,8, les résultats démontrent que les participantes sont généralement satisfaites du programme et de chacun des modules. Cette plage de résultats globale concorde avec les examens plus poussés effectués lorsque les données ont été désagrégées et analysées séparément pour chaque module.

Tableau 4

Cotes moyennes liées à la rétroaction des participantes à la fin de chaque module : tous les modules regroupés

Élément de rétroaction	*M* *(écart-type)*	*N*
Impression globale		
Qualité globale du module	3,5 (0,6)	642
Mesure dans laquelle le module a répondu aux besoins individuels	3,4 (0,7)	639
Mesure dans laquelle le module a aidé à gérer les problèmes	3,5 (0,6)	641
L'information était facile à comprendre	3,6 (0,6)	641
Recommanderait le module à quelqu'un aux prises avec des	3,6 (0,6)	634
problèmes semblables	3,6 (0,6)	638
Satisfaction globale à l'égard du module		
Contenu du programme et méthodes		
Les objectifs étaient clairs et raisonnables	3,6 (0,6)	640
L'information était utile et importante	3,6 (0,6)	639
Mesure dans laquelle les activités de groupe ont facilité	3,5 (0,7)	639
l'apprentissage		
Recours à des séances pratiques pour comprendre les problèmes	3,5 (0,6)	637
Organisation générale de l'intervenante	3,8 (0,4)	639

Remarque. Toutes les questions ont été posées sur une échelle de type Likert semblable en quatre points, où les taux de réponse plus élevés représentaient une satisfaction plus grande. « *N* » représente le nombre total de formulaires de rétroaction.

Après le programme. Comme pour les tendances observées dans la rétroaction compilée après chaque module, les participantes ont présenté des résultats grandement satisfaisants après qu'elles eurent suivi le programme (voir le tableau 7). Les cotes moyennes étaient élevées, variant entre 3,3 et 3,9, et se situaient du côté positif de la plage de résultats. Les moyennes les plus élevées ont été observées en réponse aux questions relatives aux intervenantes (p. ex. sensibilité et préoccupation de l'intervenante, confiance en cette dernière) et à la réussite globale du programme.

Tableau 5

Cotes moyennes liées à la rétroaction recueillie après le programme auprès des participantes qui ont suivi en entier le PPVD

Élément de rétroaction	*M* *(écart-type)*	*N*
Durée du programme	3,3 (1,0)	77
Expérience du travail en groupe		
Aisance à parler de ses expériences personnelles	3,3 (0,7)	76
Cohésion du groupe	3,6 (0,5)	77
Sensibilité de l'intervenante aux besoins individuels	3,9 (0,4)	76
Utilité de la rétroaction des intervenantes[a]	3,8 (0,4)	58
Utilité de la rétroaction des autres participantes	3,5 (0,6)	59
Préoccupation réelle de l'intervenante	3,9 (0,3)	77
Confiance en l'intervenante	3,8 (0,5)	76
Succès du programme	3,8 (0,5)	77

Remarque. Toutes les questions ont été posées sur une échelle de type Likert semblable en quatre points, où les taux de réponse plus élevés représentaient une satisfaction plus grande. La seule exception concernait la durée du programme, où la question était fondée sur une échelle en cinq points allant de 1 (trop courte) à 5 (trop longue). Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

[a] Les questions concernant la rétroaction des intervenantes et des participantes ont été combinées au cours du premier cycle du programme et ont été exclues des présentes analyses.

Résultats du programme

La prochaine partie des analyses met l'accent sur les accusations d'infractions disciplinaires, la cote de sécurité des délinquantes (CSD), l'isolement et les résultats immédiats qui reflètent le comportement adopté en établissement. Afin de déterminer si la participation au programme a une incidence positive sur les comportements en établissement, les changements

liés aux accusations portées ou aux placements en isolement et le classement par niveau de sécurité ont été examinés en établissant une comparaison entre ces éléments six mois avant (période préalable au traitement) et six mois après (période postérieure au traitement) le programme. Pour s'assurer que les changements observés au cours des périodes préalable et postérieure au traitement ne découlent pas simplement du passage du temps, un groupe témoin apparié de délinquantes n'ayant pas participé au programme a également été examiné.

Les tableaux 6 et 7 montrent la répartition de diverses données démographiques et caractéristiques relatives à l'incarcération des délinquantes appartenant au groupe expérimental et au groupe témoin. Des tests d'association ont été effectués afin d'évaluer si ces deux groupes étaient correctement appariés. Dans tous les cas, les données et les caractéristiques observées n'étaient pas très différentes d'un groupe à l'autre, ce qui donne à penser que le groupe témoin était bien apparié au groupe expérimental.

Tableau 6

Données démographiques et renseignements concernant les peines : participantes au programme (groupe expérimental) et groupe témoin apparié[7]

Caractéristique	Groupe expérimental % (*n*) ou *M* (*écart-type*)	Groupe témoin % (*n*) ou *M* (*écart-type*)	Test d'association
Origine ethnique			
Blanche	45,1 (37)	42,9 (45)	
Autochtone[a]	41,5 (34)	43,8 (46)	$\chi^2_{(3)} = 0{,}11$
Noire	8,5 (7)	8,6 (9)	
Autre	4,9 (4)	4,8 (5)	
Âge à l'admission	31,3 (8,2)	31,7 (8,2)	$t_{(187)} = -0{,}32$
État matrimonial			
Célibataire	57,8 (48)	56,7 (59)	
Mariée/en union de fait	26,5 (22)	30,8 (32)	$\chi^2_{(2)} = 0{,}63$
Divorcée/séparée/veuve	15,7 (13)	12,5 (13)	
Type de peine			
Indéterminée	14,5 (12)	14,2 (15)	$\chi^2_{(1)} = 0{,}004$
Durée déterminée	85,5 (71)	85,8 (91)	
Durée de la peine			
Moins de 3 ans	33,7 (28)	41,5 (44)	
Trois ans ou plus	51,8 (43)	44,3 (47)	$\chi^2_{(2)} = 1{,}3$
Indéterminée	14,5 (12)	14,2 (15)	
Infraction la plus grave[b]			
Homicides	24,1 (20)	29,8 (31)	
Infractions sexuelles	0 (0)	5,8 (6)	
Voies de fait	30,1 (25)	33,7 (35)	$p > 0{,}05$[c]
Vol qualifié	26,5 (22)	16,3 (17)	
Autre infraction avec violence	6,0 (5)	1,0 (1)	
Sans violence	13,3 (11)	13,5 (14)	

Remarque. [a]Les Autochtones englobent les Inuites, les Métisses et les membres des Premières Nations. [b]Les types de peine sont tirés des catégories établies dans le SGD; les homicides englobent les condamnations pour meurtre et homicide involontaire coupable; les autres infractions avec violence incluent, entre autres, les condamnations prononcées pour séquestration et menaces; les infractions sans violence comprennent, notamment, les condamnations pour introduction par effraction et vol. [c]La valeur *p* de la méthode exacte de Fisher est fournie en raison de la petite taille des cellules.

[7] Prendre note que le groupe témoin a été créé en appariant les délinquantes de ce groupe aux 105 participantes au programme qui ne présentaient pas de problèmes liés à la qualité des données. Des tests d'association permettant de comparer le groupe expérimental au groupe témoin ont été effectués en utilisant les échantillons $n = 105$ et $n = 83$ du groupe expérimental. Les résultats étaient les mêmes. Par conséquent, l'échantillon final ($n = 83$) est présenté. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

Tableau 7

Évaluation initiale : participantes au programme et groupe témoin apparié

Caractéristique	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	Test d'association χ^2 (2)
Risque[a]			
Faible	13,6 (11)	16,0 (17)	
Moyen	35,8 (29)	38,7 (41)	0,56
Élevé	50,6 (41)	45,3 (48)	
Besoins[a]			
Faible	9,9 (8)	2,8 (3)	
Moyen	19,8 (16)	27,4 (29)	4,98
Élevé	70,4 (57)	69,8 (74)	
Degré de motivation[b]			
Faible	5,1 (4)	10,4 (11)	
Moyen	60,3 (47)	50,0 (53)	2,69
Élevé	34,6 (27)	39,6 (42)	
Potentiel de réinsertion sociale[b]	42,3 (33)	37,7 (40)	
Faible	47,4 (37)	40,6 (43)	4,22
Moyen	10,3 (8)	21,7 (23)	
Élevé			

Remarque. [a]Participantes : n = 81; groupe témoin apparié : n = 106; [b]participantes : n = 78; groupe témoin apparié : n = 106. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %.

Après le programme

Cote de sécurité des délinquantes. Le classement des délinquantes au niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale est effectué en fonction du niveau de risque d'inconduite en établissement de la délinquante, du risque qu'elle présente pour le public et du risque d'évasion. Comme les niveaux de risque peuvent changer pendant l'incarcération, la CSD est réévaluée régulièrement. Toutefois, une réévaluation à la hausse ou à la baisse de la cote de sécurité dénote un changement dans les niveaux de risque; par conséquent, les changements observés après le programme peuvent servir à démontrer l'efficacité du traitement.

Avant de comparer les changements observés dans les niveaux de sécurité entre les groupes, les répartitions avant et après le programme ont été examinées afin de déterminer si les délinquantes du groupe expérimental et celles du groupe témoin étaient réparties différemment entre les niveaux de sécurité. Tel qu'il est illustré dans le tableau 8, on observe des différences

dans la répartition des délinquantes de ces deux groupes. Avant le programme, la grande majorité des délinquantes (80,7 %) du groupe expérimental avaient une cote de sécurité moyenne. Cependant, bien que la majorité des délinquantes (59,4 %) du groupe témoin aient aussi une cote de sécurité moyenne, des pourcentages plus élevés de ces délinquantes étaient également classées aux niveaux de sécurité minimale et maximale. Après le programme, on observe un écart moins important en ce qui a trait au pourcentage de délinquantes ayant une cote de sécurité moyenne, et le groupe expérimental est mieux réparti entre les différents niveaux de sécurité. En fait, la répartition du groupe expérimental ressemble beaucoup à celle du groupe témoin avant le programme. Toutefois, après ce dernier, une portion importante de délinquantes (34,0 %) du groupe témoin avaient une cote de sécurité minimale.

Tableau 8

Cotes de sécurité des délinquantes du groupe expérimental et du groupe témoin six mois avant et six mois après le programme

CSD	Avant le programme		Test d'association $\chi^2_{(2)}$	Après le programme		Test d'association $\chi^2_{(2)}$
	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)		Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	
Minimale	9,6 (8)	19,8 (21)	8,8*	18,1 (15)	34,0 (36)	6,4*
Moyenne	80,7 (67)	59,4 (63)	$\Phi_c = 0{,}22$	62,7 (52)	51,9 (55)	$\Phi_c = 0{,}18$
Maximale	9,6 (8)	18,9 (20)		19,3 (16)	13,2 (14)	

Remarque. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %; $n_{expérimental} = 83$, $n_{\text{témoin}} = 104$; $*p < 0{,}05$.

Des cotes de changement (c.-à-d. les CSD avant le traitement moins les CSD après le traitement) ont été calculées afin d'évaluer s'il existe des différences entre les groupes quant aux changements observés dans les CSD après le traitement. Le tableau 9 démontre qu'il y a une différence importante entre les deux groupes. Bien que les deux groupes comptent à peu près le même nombre de délinquantes dont le niveau de sécurité est resté le même (c.-à-d. une cote de zéro [0]), il semble qu'un pourcentage plus élevé de délinquantes du groupe témoin (21,2 %) aient vu leur cote de sécurité réévaluée à la baisse (p. ex. cote de sécurité moyenne à minimale), comparativement aux délinquantes du groupe expérimental (10,8 %). Par contre, un pourcentage plus élevé de ces dernières (14,5 %) ont vu leur cote de sécurité réévaluée à la hausse (p. ex. cote

de sécurité moyenne à maximale), comparativement aux délinquantes du groupe témoin (4,8 %).

Tableau 9

Changements dans la cote de sécurité des délinquantes[8] *du groupe expérimental et du groupe témoin*

Changement dans la CSD	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	Test d'association $\chi^2_{(3)}$
2	1,2 (1)	1,9 (2)	
1	10,8 (9)	21,2 (22)	7,8 *, $\Phi_c = 0{,}26$
0	73,4 (61)	72,1 (75)	
–1	14,5 (12)	4,8 (5)	

Remarque. $n_{expérimental} = 83$, $n_{témoin} = 104$. Les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %. $*p < 0{,}05$.

***Accusations d'infractions disciplinaires*.** Les cas d'inconduite en établissement ont été examinés au cours des six mois qui ont précédé et qui ont suivi la participation des délinquantes au programme. Pendant les périodes préalable (voir le tableau 10) et postérieure (voir le tableau 11) au traitement, le groupe expérimental et le groupe témoin n'étaient pas très différents en ce qui a trait au pourcentage de délinquantes impliquées dans des cas d'inconduite en établissement.

En outre, un test *z* de proportionnalité[9] a été effectué afin de déterminer si la proportion de délinquantes impliquées dans au moins un cas d'inconduite légère en établissement variait de façon significative avec le temps; les résultats se sont révélés non significatifs, tant pour le groupe expérimental ($z = 0$) que pour le groupe témoin ($z = 0{,}43$). Les résultats associés aux cas d'inconduite grave en établissement ne se sont guère avérés plus significatifs pour les groupes expérimental ($z = -1.28$) et témoin ($z = 0{,}56$).

[8] Aucune délinquante n'a vu sa cote de sécurité grimper de deux niveaux (c.-à-d. avant le traitement = sécurité maximale, après le traitement = sécurité minimale).

[9] Les valeurs de proportionnalité utilisées sont fondées sur les pourcentages indiqués dans les tableaux 12 (avant le programme) et 13 (après le programme).

Tableau 10

Cas d'inconduite en établissement observés au cours des six mois qui ont précédé le programme

	Avant le programme		
Inconduite en établissement	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	Test d'association χ^2 (1)
Légère	43,4 (36)	35,8 (38)	1,1
Grave	19,3 (16)	18,9 (20)	0,005

Remarque. $n_{expérimental}$ = 83, $n_{témoin}$ = 105.

Tableau 11

Cas d'inconduite en établissement observés au cours des six mois qui ont suivi le programme

	Après le programme		
Inconduite en établissement	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	Test d'association χ^2 (1)
Légère	43,4 (36)	33,0 (35)	2,1
Grave	27,7 (23)	16,0 (17)	3,8

Remarque. $n_{expérimental}$ = 83, $n_{témoin}$ = 105.

Un taux mensuel montrant l'implication des délinquantes dans des incidents mineurs et majeurs a été calculé pour les 6 mois qui ont précédé leur participation au programme et les 6 mois qui ont suivi. Les résultats obtenus démontrent une augmentation importante du nombre de cas d'inconduite légère en établissement observés avant (0,27) et après (0,54) leur participation au programme. Bien qu'une augmentation notable du nombre de cas d'inconduite grave en établissement ait également été observée (de 0,17 avant à 0,25 après leur participation), l'écart entre les deux n'était pas significatif.

En plus des comparaisons effectuées ci-dessus entre les groupes et les différentes périodes, ces 2 aspects ont été examinés conjointement en étudiant les changements survenus dans le nombre d'accusations graves et mineures portées (voir le tableau 12). Pour commencer, une cote de changement de base (chefs d'accusation portés après le traitement moins ceux portés avant) a été calculée. Ensuite, l'ensemble des cotes de changement ont été classées en 5 catégories[10], allant de –2, qui représente une diminution importante du nombre d'accusations (au moins 2 accusations et moins après le traitement comparativement à celles portées avant), à 2, qui représente une augmentation importante de ces dernières (2 accusations supplémentaires ou plus après le traitement comparativement à celles portées avant). Une cote négative représente donc une amélioration du comportement, alors qu'une cote positive marque une régression.

L'ampleur des changements dans le nombre de cas d'inconduite légère en établissement varie grandement d'un groupe à l'autre. Cela semble, en grande partie, refléter le pourcentage plus élevé de délinquantes au sein du groupe expérimental (10,8 %), par rapport au groupe témoin (0 %), qui ont montré une augmentation du nombre d'accusations portées au cours des 6 mois qui ont suivi le traitement par rapport aux 6 mois qui l'ont précédé. Par contre, aucun écart important n'a été observé entre les groupes en ce qui concerne les changements survenus dans le nombre de cas d'inconduite grave en établissement.

[10] Les cotes de changement ont été recodées par catégories, étant donné que les cotes de changement continues étaient très anormales et que les options de réflexion/transformation n'étaient pas appropriées pour ces données.

Tableau 12
Changements dans le nombre de cas d'inconduite légère et grave en établissement au sein des groupes

Changement dans le nombre de cas d'inconduite en établissement		Inconduite légère		Test d'association $\chi^2_{(4)}$	Inconduite grave		Test d'association $\chi^2_{(4)}$
		Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)		Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	
Diminution des accusations portées	-2	12,0 (10)	13,2 (14)	13,5**, Φ_c = 0,3	0 (0)	2,8 (3)	6,3
↑	-1	14,5 (12)	13,2 (14)		10,8 (9)	10,4 (11)	
Aucun changement	0	49,4 (41)	63,2 (67)		68,7 (57)	76,4 (81)	
	1	13,3 (11)	10,4 (11)		16,9 (14)	7,5 (8)	
↓ Augmentation des accusations portées	2	10,8 (9)	0 (0)		3,6 (3)	2,8 (3)	

Remarque. $n_{expérimental}$ = 83, $n_{témoin}$ = 106. *N* = 82; les pourcentages ayant été arrondis, le total de chaque colonne peut ne pas correspondre à 100 %. $^{**}p < 0{,}01$.

Des analyses exploratoires complémentaires ont été effectuées afin d'examiner les caractéristiques qui peuvent différencier du reste du groupe les délinquantes qui ont terminé le programme, mais qui ont enregistré une augmentation notable du nombre d'accusations portées contre elles (« régression importante du comportement »). Pour la plupart de ces variables (c.-à-d. l'infraction la plus grave, le temps écoulé entre l'admission et la participation au programme, l'âge, l'origine ethnique, le type de peine, la situation de famille, les besoins liés aux facteurs criminogènes, les facteurs de risque connexes et le potentiel de réinsertion sociale), aucune différence importante n'a été observée entre les participantes qui ont vu augmenter les accusations portées contre elles et le reste des délinquantes. La seule exception qui s'applique ici est liée au degré de motivation de ces délinquantes. Il est intéressant de souligner que les délinquantes qui ont fait l'objet de plus d'accusations ont été évaluées comme étant moins

motivées à changer[11] que le reste du groupe, $\chi^2_{(2)} = 6{,}3$, $p < 0{,}05$, $n = 78$, $\Phi_c = 0{,}28$. Toutefois, il est important de prendre note que ces analyses de nature exploratoire ont été effectuées *a posteriori*. Par conséquent, la prudence est de mise au moment d'évaluer la pertinence de ces résultats.

Isolement. Plusieurs raisons peuvent justifier l'isolement non sollicité d'une délinquante. La plupart du temps, cette forme d'isolement est choisie dans les cas où la délinquante présente un danger pour les autres, nuit au maintien de l'ordre dans l'établissement ou est elle-même en danger (Wichmann et Taylor, 2004). Bien qu'aucune différence ne soit observée entre le groupe témoin et le groupe expérimental en ce qui concerne les pourcentages de délinquantes qui ont été placées en isolement non sollicité avant le traitement, on peut voir, dans le tableau 13, qu'il existe un écart entre les deux groupes après le traitement. Un pourcentage plus élevé de délinquantes qui ont suivi le PPVD que de délinquantes appartenant au groupe témoin ont été placées en isolement non sollicité dans les six mois suivant le traitement. Les tests *z* de proportionnalité ont démontré que la proportion de délinquantes placées en isolement non sollicité est restée la même avant et après le traitement, $z = -0{,}7$, $p > 0{,}05$. Toutefois, on a observé une baisse importante de la proportion de délinquantes appartenant au groupe témoin qui ont été placées en isolement non sollicité au cours des six mois qui ont suivi leur période de traitement simulée, $z = 2{,}2$, $p < 0{,}05$.

[11] Cette analyse de la motivation est fondée sur la dernière évaluation des délinquantes effectuée dans le cadre de la peine purgée.

Tableau 13

Pourcentage de délinquantes des groupes expérimental et témoin qui ont été placées en isolement non sollicité dans les six mois qui ont précédé et qui ont suivi le programme

	Avant le programme		Après le programme	
	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)	Groupe expérimental % (*n*)	Groupe témoin % (*n*)
Isolement non sollicité	25,3 (21)	18,9 (20)	30,1 (25)	8,5 (9)
Test d'association $\chi^2_{(1)}$	1,1		14,8***, $\Phi_c = 0,3$	

Remarque. $n_{expérimental} = 83$, $n_{témoin} = 105$. *** $p < 0,001$.

Lors de l'analyse des résultats intermédiaires, la mise en liberté et la réincarcération des délinquantes appartenant aux groupes expérimental et témoin ont été examinées. Selon les renseignements obtenus sur les mises en liberté, la majorité des délinquantes ont été libérées de l'établissement, le plus souvent suivant une libération d'office. Aucun écart important dans les types de mise en liberté n'a été observé entre les groupes (tableau 14).

Tableau 14

Types de mise en liberté selon le groupe

	Après le programme	
	Groupe expérimental (*n* = 81) %	Groupe témoin (*n* =103) %
Libération discrétionnaire	38,3	36,9
Libération d'office	50,6	47,6
Aucune mise en liberté	11,1	15,5
Test d'association $\chi^2_{(2)}$	0,8	

Remarque. Compte tenu de la petite taille des cellules, les « autres » types de mise en liberté ont été exclus de la présente analyse.

Parmi les délinquantes mises en liberté, la majorité de celles appartenant aux groupes expérimental et témoin n'ont pas été réincarcérées (tableau 15). De plus, la proportion de réincarcérations sans infraction était semblable entre les deux groupes, étant donné que 31,3 % et 32,9 % des délinquantes du groupe témoin et du groupe expérimental, respectivement, ont vu leur libération conditionnelle révoquée au moins une fois avant la fin de leur peine ou de la période visée par l'étude[12]. En outre, relativement peu d'entre elles ont été réincarcérées à la suite d'une infraction (10,8 % de celles du groupe témoin et 11,4 % de celles du groupe expérimental). Dans l'ensemble, aucune différence importante n'a été observée entre les groupes concernant les réincarcérations. Compte tenu du faible taux de base (n = 4), les réincarcérations à la suite d'une infraction avec violence n'ont pas été examinées plus avant.

En raison du petit nombre de délinquantes visées, il a été impossible d'examiner uniquement les réincarcérations à la suite d'une infraction ou d'une infraction avec violence en utilisant les techniques qui tiennent compte des différents intervalles d'exposition au risque. Par conséquent, des analyses de survie et de suivi ont été effectuées pendant une période fixe uniquement pour tous les types de réincarcération (avec et sans infraction). Les résultats obtenus étaient comparables au taux de prévalence globale des révocations, et aucune différence n'a été observée entre le groupe expérimental et le groupe témoin; ces analyses n'ont donc pas été présentées.

[12] Cinq délinquantes qui ont vu leur libération révoquée pour des accusations en instance et une délinquante qui a vu sa mise en liberté sous condition révoquée sans qu'il y ait eu d'infraction ont été exclues de l'échantillon complet.

Tableau 15

Types de réincarcération selon le groupe[a]

	Réincarcérations	
	Groupe expérimental (n = 70) %	Groupe témoin (n = 83) %
Aucune réincarcération	55,7	57,8
Réincarcération sans infraction	32,9	31,3
Réincarcération à la suite d'une nouvelle infraction	11,4	10,8
Test d'association $\chi^2_{(2)}$	0,07	

Remarque. [a]Fondés sur les réincarcérations avant la fin de la peine des délinquantes ou de la période visée par l'étude.

Analyse

Jusqu'à maintenant, très peu de programmes de traitement ont été élaborés pour répondre aux besoins particuliers des délinquantes violentes (Bottos, 2007; Barker, 2009). Compte tenu des augmentations récentes observées dans la proportion de délinquantes qui purgent une peine pour des infractions avec violence (Bell, 2004), on se doit manifestement de trouver des solutions de traitement qui tiennent compte des besoins uniques de ces délinquantes et des risques particuliers qu'elles présentent. Avant d'élaborer le PPVD, le SCC a mis en œuvre le programme Esprit de la guerrière destiné aux délinquantes autochtones violentes. Les données préliminaires sur les résultats, qui ont été obtenues lors de l'évaluation de ce programme, donnent à penser que ce dernier est profitable et démontrent que les délinquantes aussi bien que les membres du personnel voient le programme d'un bon œil (Bell et Flight, 2008). Le PPVD est conçu pour répondre aux besoins liés aux facteurs criminogènes des délinquantes qui ont montré des comportements violents par le passé, mais il est offert aussi bien aux délinquantes autochtones qu'aux délinquantes non autochtones. Il a donc été conçu pour combler les lacunes observées précédemment dans les programmes de prévention de la violence destinés aux délinquantes.

La présente étude a permis d'examiner la mesure dans laquelle la participation au PPVD a aidé les délinquantes à adopter un style de vie qui ne laisse aucune place à la violence et qui par conséquent aidera à réduire le risque qu'elles récidivent lors de leur mise en liberté. Afin d'évaluer la mesure dans laquelle le PPVD appuie ces objectifs, la présente étude comprenait une batterie de tests d'évaluation visant à examiner la participation au programme et les connaissances acquises, de même que les progrès réalisés dans les domaines suivants : motivation au changement; capacité à cerner et à changer les opinions et les comportements nuisibles; aptitude à résoudre les problèmes; et comportements en établissement. Les résultats dans la collectivité et les comportements en établissement ont également été examinés afin d'évaluer les résultats intermédiaires et à long terme du programme.

Environ les trois quarts des délinquantes qui ont commencé le PPVD l'ont terminé. Bien que les participantes au programme aient montré une connaissance plus approfondie des outils d'apprentissage du PPVD après le traitement, elles ont, en moyenne, obtenu des résultats assez élevés en réponse au questionnaire sur les connaissances qu'elles ont rempli avant d'y participer (M = 69 %).

Pour arriver à trouver un mode de vie qui ne laisse aucune place à la violence et qui réduit le risque qu'elles récidivent de manière violente lors de leur mise en liberté, les participantes au programme doivent réfléchir aux comportements violents qu'elles ont manifestés par le passé et développer une vision pour un avenir sans violence. Afin de favoriser cette évolution, les intervenantes du PPVD travaillent auprès des participantes afin d'accroître leur motivation à changer leurs comportements. Bien que les résultats de l'URICA n'aient montré aucun changement important du niveau de motivation, les types de réponses obtenus grâce à cet instrument donnent à penser que des progrès ont été réalisés en ce qui a trait au stade de motivation. Avant le programme, la majorité des délinquantes en étaient à l'étape où elles envisageaient d'apporter des changements, alors qu'après ce dernier, la plupart d'entre elles prenaient des mesures pour changer.

Une portion importante du contenu du PPVD vise avant tout à apprendre aux délinquantes à reconnaître les pensées, les opinions et les émotions qui favorisent des comportements violents afin qu'elles puissent les remplacer par des comportements et des stratégies d'adaptation qui dénotent un mode de vie sain. Les changements dans les niveaux d'agressivité des participantes au programme, de même que les attitudes, les valeurs et les opinions de ces dernières à l'égard du comportement criminel ont été examinés. Après le programme, les participantes ont montré des niveaux nettement plus bas de toutes les formes d'agressivité (c.-à-d. colère, hostilité et violence physique et verbale) comparativement aux niveaux qu'elles affichaient avant. Plus particulièrement, les niveaux de violence physique signalés sont ceux qui ont enregistré la diminution la plus marquée. Lors de l'évaluation des sentiments criminels, des améliorations concrètes semblables ont été observées en ce qui a trait au changement des comportements et des opinions nuisibles. Après avoir suivi le programme, les délinquantes ont obtenu des résultats différents; elles montraient, notamment, une plus faible tolérance à la violation de la loi, s'identifiaient moins à d'autres criminels et affichaient des attitudes plus positives envers la loi, les tribunaux et la police.

Comme les participantes au programme peuvent avoir eu recours à la violence par le passé pour résoudre leurs problèmes, le PPVD a pour but d'aider ces dernières à cibler des méthodes de résolution de problèmes améliorées et à les mettre en pratique. Les réponses des participantes indiquent que ces dernières ont amélioré leurs aptitudes à résoudre les problèmes, après avoir suivi le traitement. Plus précisément, les participantes ont montré dans leurs réponses

qu'elles font plus d'efforts pour clarifier et comprendre le problème et établir un objectif de résolution de problème particulier; qu'elles sont plus aptes à élaborer des solutions de rechange en vue de résoudre un problème; qu'elles sont capables d'attacher plus d'importance à l'évaluation des répercussions des différentes approches de résolution de problème et de déterminer la meilleure approche à adopter; qu'elles prennent davantage le temps d'évaluer l'efficacité de la solution mise en œuvre.

Combinés, les résultats de la batterie de tests d'évaluation démontrent des améliorations importantes chez les délinquantes qui ont suivi le programme. Les réponses qu'elles ont fournies lors des différentes évaluations faites après le traitement étaient invariablement plus positives que celles qu'elles avaient données avant d'y participer. Toutefois, l'interprétation de ces résultats est limitée par le fait que les améliorations observées peuvent refléter la capacité accrue des participantes à répondre de manière à se donner une image flatteuse. Autrement dit, les participantes au programme peuvent être incitées, par exemple, à donner des réponses qui concordent avec ce qu'elles ont appris dans le cadre du programme de traitement, si elles croient qu'en montrant qu'elles ont fait des progrès dans leur réadaptation, elles amélioreront leurs chances de bénéficier d'une libération discrétionnaire (c.-à-d. d'une libération conditionnelle totale ou d'une semi-liberté). Bien que certaines preuves démontrent que les délinquantes qui ont obtenu une cote élevée sur l'échelle de GI semblent être moins agressives et nourrir moins de sentiments criminels, les analyses plus poussées ont révélé que l'ampleur des changements observés (avant et après le traitement) ne varie pas de façon significative entre les délinquantes en fonction de leur niveau de GI. Par exemple, cela donne à penser que les délinquantes qui ont une GI élevée ne cherchent pas à démontrer qu'elles ont fait plus de progrès pendant le traitement que les autres, qui ont obtenu des cotes normales ou basses sur l'échelle de GI.

Dans l'ensemble, à la fin de chaque module et à la fin du PPVD, les participantes ont formulé des commentaires positifs à l'égard des modules individuels et du programme dans son ensemble. Les résultats des questionnaires montrent que les délinquantes croient que le contenu du programme leur a été présenté d'une manière facile à comprendre, qui a aidé à répondre à leurs besoins et à résoudre leurs problèmes. En outre, les participantes qui ont rempli les questionnaires après le programme ont répondu de manière très positive aux questions concernant la capacité des intervenantes à répondre à leurs besoins et à présenter efficacement le contenu du programme. Ces résultats peuvent témoigner de la mise en œuvre réussie du

programme et de l'opinion positive des délinquantes à l'égard du PPVD. Des résultats semblables ont été obtenus lors de l'évaluation du programme de prévention de la violence destiné aux délinquantes autochtones (Bell et Flight, 2008).

Résultats immédiats et intermédiaires

En plus des évaluations à court terme ci-dessus, divers instruments utilisés en établissement ont été examinés, au cours des six mois qui ont suivi le programme, en vue d'obtenir un aperçu de l'influence que peut avoir le PPVD à moyen terme. Ces renseignements obtenus après le programme ont été comparés à ceux liés au comportement qui ont été recueillis au cours des six mois précédant le traitement afin d'examiner les changements survenus sur le plan individuel. En outre, des renseignements semblables ont été obtenus pour un groupe témoin, qui a été apparié au groupe expérimental en fonction de caractéristiques pertinentes, dans le but de déterminer si les changements survenus étaient uniquement observables chez les délinquantes qui ont suivi le traitement.

Les résultats des analyses relatives à la CSD, aux cas d'inconduite en établissement et à l'isolement non sollicité varient, mais démontrent l'existence de certaines différences entre le groupe expérimental et le groupe témoin. Alors que les délinquantes du groupe témoin ont tendance à montrer une amélioration de leur comportement au cours de la période de simulation postérieure au traitement, celles du groupe expérimental n'ont montré aucun changement de comportement important ou ont connu une certaine régression après avoir suivi le programme. De façon plus précise, un pourcentage plus élevé de délinquantes du groupe expérimental, comparativement à celles du groupe témoin, ont vu leur cote de sécurité réévaluée à la hausse (p. ex. de sécurité moyenne à maximale) et ont enregistré un nombre plus important de cas d'inconduite légère en établissement. Alors que la proportion de délinquantes du groupe témoin qui ont été placées en isolement non sollicité a nettement diminué après le traitement, aucun changement important n'a été observé chez les délinquantes du groupe expérimental.

Faisant écho à certaines conclusions tirées concernant les résultats immédiats, aucune différence n'a été observée entre les deux groupes en ce qui concerne les résultats intermédiaires liés aux mises en liberté et aux réincarcérations. Il serait raisonnable de s'attendre à ce que les délinquantes qui ont suivi ce traitement ciblé réussissent mieux après qu'avant le traitement; dans le même ordre d'idées, il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elles obtiennent de

meilleurs résultats qu'un groupe apparié de délinquantes qui n'ont pas suivi le traitement. Toutefois, il convient de souligner que les taux de réincarcération pour *tout type de révocation* sont comparables à ceux établis lors de recherches précédentes, qui ont examiné les taux de réincarcération des délinquantes violentes (Gobeil, 2007)[13]. Les faibles taux de récidive de base et la période de suivi limitée nous empêchent d'analyser directement l'incidence du PPVD sur les résultats postlibératoires. Les conclusions tirées concernant les résultats doivent donc être interprétées avec circonspection, et les prochaines études devraient porter sur les résultats postlibératoires et prévoir une période de suivi plus longue.

Les analyses complémentaires effectuées afin d'examiner les circonstances atténuantes possibles ont révélé que la seule différence notable entre les délinquantes du groupe expérimental, qui ont montré des augmentations importantes du nombre d'accusations portées contre elles après le traitement, et le reste des membres de ce groupe était la motivation évaluée vers la fin de la peine des délinquantes. La motivation joue un rôle important lors d'un traitement, puisqu'elle peut avoir une incidence directe sur l'efficacité des programmes correctionnels, et à plus long terme, sur la récidive (Serin et Kennedy, 1997). Toutefois, dans le contexte actuel, une corrélation existe entre les comportements après le traitement et la motivation. Par conséquent, tout comme la motivation peut influer sur les comportements subséquents, les conséquences de ces derniers (p. ex. réévaluation de la cote de sécurité, isolement) peuvent également influer sur les niveaux de motivation. Les prochaines recherches concernant le rôle de la motivation considérée comme une question de réceptivité dans le traitement des délinquantes pourraient définir plus avant l'interaction entre la motivation et les résultats du traitement.

L'intensité du programme correctionnel peut être un autre facteur à prendre en considération lors de l'interprétation des résultats. Le principe du risque veut qu'un programme donne de bons résultats lorsque le niveau des services de traitement offerts aux délinquants est proportionnel au risque de récidive que ces derniers présentent. Autrement dit, plus leur risque de récidive est élevé, plus le programme de traitement correctionnel doit être intensif (Andrews et Bonta, 2006). Étant donné que les participantes au PPVD présentent généralement un risque

[13] Les taux de réincarcération établis précédemment pour deux échantillons de délinquantes, qui présentaient un indice de violence, étaient les suivants : *toute révocation :* cohorte 1, 43,8 %; cohorte 2, 36 %. Il est important de souligner qu'il existe des différences d'ordre méthodologique entre la présente étude (toute réincarcération avant l'expiration du mandat) et le codage du Centre d'information de la police canadienne, qui comptabilise tous les types de réincarcération, y compris les nouvelles condamnations, et qui englobe un suivi de 2 ans (Gobeil, 2007).

statique allant de modéré à élevé et des besoins importants liés aux facteurs criminogènes, il est concevable que le PPVD n'ait pas été suffisamment intensif pour répondre à leurs besoins. Lors de la mise en œuvre du programme, ce dernier a été classé comme un programme d'intensité élevée et prévoyait 100 heures de traitement (SCC, 2009), ainsi que la possibilité d'ajouter 60 heures supplémentaires avant et après le PPVD (un programme d'introduction au PPVD de 20 heures et un programme de maintien de 40 heures). Toutefois, depuis la mise en œuvre du PPVD en 2008, les lignes directrices applicables à la classification des programmes selon leur intensité ont changé; selon les critères actuels, pour qu'un programme soit considéré comme un programme d'intensité élevée, il doit prévoir 200 heures d'intervention. En vertu de ces lignes directrices, même en ajoutant les 60 heures de traitement supplémentaires, le PPVD ne satisferait pas aux exigences pour être classé comme un programme d'intensité élevée. Ce facteur peut avoir largement contribué aux conclusions négatives tirées concernant les résultats obtenus en établissement par les participantes au PPVD.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le SCC a commencé à mettre en œuvre un nouveau continuum de programmes correctionnels destinés aux délinquantes, à savoir les PCD et les PCDA. Chaque groupe de programmes comprend un programme d'engagement, un programme d'intensité modérée, un programme d'intensité élevée et un programme de maîtrise de soi. Les délinquantes mettent en application les éléments du programme en fonction de leurs niveaux de risque et de besoins individuels (SCC, 2010b, 2010c). Le PPVD n'est plus offert aux délinquantes puisqu'il a été remplacé par le Programme d'intensité élevée des PCD ou des PCDA. Toutefois, une bonne part des compétences et de la documentation relative aux programmes est fondée sur le PPVD et s'y apparente. Contrairement au PPVD, les PCD/PCDA prévoient des programmes de plus longue durée (incluant tous les sous-éléments des PCD/PCDA) et d'intensité plus élevée (plus de 200 heures); les compétences prévues aux programmes peuvent donc être acquises plus en profondeur que dans le cadre des programmes précédents. En théorie, ce niveau d'intensité accru devrait permettre aux délinquantes de mieux intégrer à leur vie quotidienne les compétences et les stratégies acquises dans le cadre des programmes afin de corriger leurs comportements problématiques qui les conduisent au crime.

En ce qui concerne l'interprétation des conclusions tirées concernant les résultats immédiats, il est également important de souligner que bien que les trois mesures utilisées pour refléter le comportement s'avèrent pertinentes pour évaluer l'efficacité du traitement, on observe

une certaine redondance entre ces dernières. Par exemple, la réévaluation à la hausse de la cote de sécurité d'une délinquante ou le placement de cette dernière en isolement peut être une conséquence imposée à la suite d'inconduites en établissement. Par conséquent, il serait étonnant que des résultats nettement contradictoires soient observés entre ces trois indicateurs. Dans le même ordre d'idées, les résultats obtenus ici peuvent équivaloir à examiner une conséquence sur le comportement de trois points de vue différents. Compte tenu des limites que présentent les données, d'autres indicateurs du comportement, tels que le recours à des techniques de résolution de problèmes dans les interactions avec le personnel ou les autres délinquantes, pourraient être examinés; il est possible que des résultats différents soient alors observés.

Limites et recherches futures

Un défi particulier rencontré lors de la conception de la présente évaluation a trait à l'échantillon limité de délinquantes qui pouvait être utilisé pour former un groupe témoin. Bien que le groupe témoin ait été apparié aux délinquantes qui ont suivi le traitement, pour être admissibles au PPVD, les délinquantes devaient avoir été impliquées dans au moins deux différents incidents avec violence (condamnations, accusations d'infractions disciplinaires ou autoévaluations) et avoir été évaluées comme ayant causé un dommage grave ou moyennement grave et comme présentant un risque de récidive modéré ou élevé (Fortin et Blanchette, 2008). Vraisemblablement, la plupart des délinquantes qui étaient admissibles à ce programme l'auraient suivi. En outre, bien que les infractions avec violence soient en hausse chez les délinquantes, on compte toujours un nombre relativement petit de délinquantes incarcérées pour de telles infractions comparativement aux délinquants. Il a donc été impossible d'apparier les délinquantes en appliquant des critères plus rigoureux (p. ex. durée de la peine totale, CSD). En fait, certaines données révèlent un mauvais appariement, compte tenu de la répartition des CSD qui n'est pas la même entre les deux groupes (c.-à-d. l'écart entre les cotes attribuées aux délinquantes est plus marqué au sein du groupe témoin que du groupe expérimental). Ces problèmes peuvent avoir contribué aux différences observées entre les groupes de délinquantes. Par conséquent, il est difficile d'évaluer si l'absence d'améliorations au sein du groupe expérimental, comparativement au groupe témoin, est attribuable au manque d'efficacité du programme ou aux répercussions du facteur de confusion que crée un groupe témoin qui n'est pas correctement apparié au groupe expérimental.

Une autre limite se rapporte à la taille relativement petite de l'échantillon. Seulement

83 délinquantes ont suivi le programme et ont été incluses dans les analyses subséquentes. Dans bien des cas, cela a donné lieu à des cellules de petite taille et à une puissance d'analyse limitée, ce qui augmente les risques de commettre une erreur de type II (c.-à-d. ne pas trouver de corrélations significatives alors qu'il en existe). Un échantillon de plus grande taille de délinquantes ayant terminé le programme garantirait davantage la fiabilité des résultats et la possibilité de les généraliser.

Un échantillon de plus grande taille aurait permis d'examiner plus avant l'efficacité du programme pour différents sous-échantillons de participantes. Par exemple, les délinquantes autochtones, aussi bien que les délinquantes non autochtones, ont participé au PPVD. Il pourrait être intéressant d'examiner en quoi l'efficacité d'un programme plus générique se compare à celle d'un traitement qui met l'accent sur les besoins particuliers d'un groupe culturel donné. Compte tenu des changements apportés récemment aux programmes correctionnels destinés aux délinquantes, les prochains efforts de recherche porteront sur la collecte continue de données et l'évaluation des nouveaux programmes correctionnels, à savoir les PCD et les PCDA.

Conclusions

Bien que la présente étude ait permis d'en arriver à des conclusions favorables en ce qui a trait à la façon dont les participantes perçoivent le programme et aux améliorations observées grâce à la batterie d'autoévaluations, les délinquantes qui ont participé au programme n'ont montré que des changements négatifs ou non significatifs lors de l'examen des résultats immédiats et intermédiaires du programme. Compte tenu du peu de données empiriques disponibles concernant les programmes de prévention de la violence destinés aux populations de délinquants (p. ex. Barker, 2009; Polaschek et Collie, 2004), il est sans cesse nécessaire d'effectuer des recherches dans ce domaine. Il est recommandé que les projets de recherche continuent d'examiner ce qui est efficace pour corriger les comportements violents, en particulier chez les délinquantes.

Bibliographie

Akers, R. (1998). *Social learning and social structure: A general theory of crime and deviance*. Boston, MA : Northeastern University Press.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct* (4e éd.). Newark, NJ : LexisNexis.

Ballou, M., Matsumoto, A. et Wagner, M. (2002). Toward a feminist ecological theory of human nature: Theory building in response to real-world dynamics. Dans M. Ballou et L. S. Brown (éds), *Rethinking mental health and disorder: Feminist perspectives* (pp. 99-141), New York, NY : Guilford Press.

Barker, J. (2009). *Women and the criminal justice system: A canadian perspective.* Toronto, ON : Emond Montgomery.

Batchelor, S. (2005). 'Prove me the bam!': Victimization and agency in the lives of young women who commit violent offences. *The Journal of Community and Criminal Justice,* 52, 358-375.

Bell, A. (2004). Délinquantes avec antécédents d'infractions violentes : une comparaison. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 16, 22-24. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Bell, A. et Flight, J. (2008). *Évaluation du programme Esprit du guerrier à l'intention des délinquantes* (Rapport de recherche R-180). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Blanchette, K. et Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective.* Ontario, Canada : John Wiley & Sons.

Bloom, B., Owen, B. et Covington, S. (2003). *Gender-responsive strategies: Research, practice, and guiding principles for women offenders.* Washington, DC : National Institute of Corrections.

Bottos, S. (2007). *Les femmes et la violence : théorie, risque et conséquences pour le traitement* (Rapport de recherche R-198). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Buss, A. H. et Perry, M. (1992). The aggression questionnaire. *Journal of Personality and Social Psychology,* 63, 452-459.

Byrd, P. M. et Davis, J. L. (2009). Violent behavior in female inmates: Possible predictors. *Journal of Interpersonal Violence,* 24, 379-392.

Carney, M. M. et Buttell, F. P. (2004). A multidimensional evaluation of a treatment program for female batterers: A pilot study. *Research on Social Work Practice*, 14, 249-258.

Das Dasgupta, S. (2002). A framework for understanding women's use of nonlethal violence in intimate heterosexual relationships. *Violence Against Women*, 8, 1364-1389.

D'Zurilla, T. J., Nezu, A. M. et Maydeu-Olivares, A. (1996). *Social Problem Solving Inventory*. New York, NY : Multi-Health Systems.

El-Bassel, B., Schilling, R. F., Ivanoff, A., Chen, D.-R., Hanson, M. et Bidassie, B. (1998). Stages of change profiles among incarcerated drug-using women. *Addictive Behaviors*, 23, 389-394.

Fortin, D. et Blanchette, K. (2008). *Programme de prévention de la violence pour délinquantes : manuel de l'intervenante*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Gobeil, R. (2007). *Taux de récidive des délinquantes* (Rapport de recherche R-192). Ottawa, ON : Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.

Holmes, J. (2010). Female offending: Has there been an increase?. *Crime and Justice Statistics*, 46, 1-10.

Irving, J., Taylor, K. et Blanchette, K. (2002). *Résultats d'une évaluation du Programme de traitement intensif offert au Centre correctionnel de Burnaby pour femmes* (Rapport de recherche R-128). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Koons-Witt, B. A. et Schram, P. J. (2003). The prevalence and nature of violent offending by females. *Journal of Criminal Justice*, 31, 361-371.

Kroner, D. H. et Weekes, J. R. (1996). Socially desirable responding : Factor structure, reliability, and validity with an offender population. *Personality and Individual Differences*, 21, 323-333.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition [LSCMLC]. (1992). [En ligne] http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

McConnaughy, E. N., Prochaska, J. O. et Velicer, W. F. (1983). Stages of change in psychotherapy: Measurement and sample profiles. *Psychotherapy: Theory, Research, and Practice*, 20, 368-375.

Miller, J. (1986). *What do we mean by relationships?* (Work in progress No. 33) [Document de travail]. Wellesley, MA : Stone Center.

Mills, J. F. et Kroner, D. G. (1997). The Criminal Sentiments Scale: Predictive validity in a sample of violent and sex offenders. *Journal of Clinical Psychology*, 53, 399-404.

Mills, J. F. et Kroner, D. G. (2005). An investigation into the relationship between socially desirable responding and offender self-report. *Psychological Services,* 2, 70-80.

Morgan, R. D., Fisher, W. H., Duan, N., Mandracchia, J. T. et Murray, D. (2010). Prevalence of criminal thinking among state prison inmates with serious mental illness. *Law and Human Behavior*, 34, 310-323.

Paulhus, D. (1991). Measurement and control of response bias. Dans J. P. Robinson, P. Shaver et L. S. Wrightsman (éds), *Measures of personality and social psychological attitudes,* San Diego, CA : Academic Press.

Paulhus, D. (1998). *Paulhus deception scales user's manual.* Toronto, ON : Multi-Health Systems.

Polaschek, D. L. L. et Collie, R. M. (2007). Rehabilitating serious violent adult offenders: An empirical and theoretical stocktake. *Psychology, Crime & Law,* 10, 321-334.

Putkonen, H., Komulainen, E. J., Virkkunen, M., Eronen, M. et Lönnqvist, J. (2003). Risk of repeat offending among violent female offenders with psychotic and personality disorders. *American Journal of Psychiatry,* 160, 947-951.

Sécurité publique Canada. (2012). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Serin, R. et Kennedy, S. (1997). *La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels* (Rapport de recherche R-54). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada. (2007). *Directive du commissaire 705-6 - Planification correctionnelle et profil criminel.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2010). *Statistiques sur les délinquantes : année fiscale 2009-2010.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2010b). *Women Offender Correctional Program manual.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2010c). *Aboriginal Women Offender Correctional Program manual.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2013). *Custody tables*. Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada, Division de la réinsertion sociale, AR (Prairies). (2003). *Reintegration potential: A guide for determining and entering an offender's reintegration potential into the Offender Management System.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada, Division des programmes de réinsertion sociale. (2009). *Descriptions des programmes correctionnels.* Ottawa, ON : chez l'auteur.

Service correctionnel du Canada, Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. (1990). *La création de choix : rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Shaw, M. et Dubois, S. (1995). *Comprendre la violence exercée par des femmes : un examen de la documentation.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Simourd, D. (2006). *Validation of risk-needs assessments in the Pennsylvania Department of Corrections: Final report.* PA : Pennsylvania Department of Corrections.

Simourd, D. J. (1997). The Criminal Sentiments Scale-Modified and Pride in Delinquency Scale: Psychometric properties and construct validity of two measures of criminal attitudes. *Criminal Justice and Behavior*, 24, 52-70.

Wichmann, C. et Taylor, K. (2004). *Femmes purgeant une peine de ressort fédéral placées en isolement préventif : analyse descriptive* (Rapport de recherche R-158). Ottawa, ON : Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.

Williams, T. Y., Boyd, J. C., Cascardi, M. A. et Poythress, N. (1996). Factor structure and convergent validity of the Aggression Questionnaire in an offender population. *Psychological Assessment*, 8, 398-403.

Wormith, J. S. et Andrews, D. A. (1984). *Sentiments criminels et comportement criminel : une validation de construit.* Ottawa, ON : Solliciteur général Canada.

Annexe A : Questionnaire d'évaluation des modules de la participante

Questionnaire d'évaluation du programme : Modules

Module : _____
Intervenante : _____
Établissement : _____
Date : _____

Le questionnaire suivant est important pour l'amélioration du programme. **Toutes les réponses demeureront confidentielles, et l'intervenante n'en prendra pas connaissance.** Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, vous pourrez l'insérer dans l'enveloppe que vous remettra l'intervenante. N'oubliez pas de sceller l'enveloppe.

Impression globale

1. Quelle note accorderiez-vous à la qualité d'ensemble du module que vous venez de terminer?

PFQM1

4	3	2	1
Excellente	Bonne	Passable	Médiocre

2. Dans quelle mesure le module a-t-il répondu à vos besoins?

4	3	2	1
Presque tous mes besoins ont été satisfaits	La plupart de mes besoins ont été satisfaits	Seuls quelques-uns de mes besoins ont été satisfaits	Aucun de mes besoins n'ont été satisfaits

PFQM2

3. Le module vous a-t-il aidée à gérer plus efficacement les problèmes qui étaient à l'origine de vos crimes?

4	3	2	1
Oui, il a beaucoup aidé	Oui, il a aidé un peu	Non, il n'a pas vraiment aidé	Non, il a empiré mes problèmes

PFQM3

4. L’information présentée dans le module était-elle facile à comprendre?

PFQM4

4	3	2	1
Oui, il a été très facile à comprendre	Oui, la plus grande partie était facile à comprendre	Non, c’était difficile à comprendre	Non, c’était incompréhensible

5. Recommanderiez-vous ce module à une amie aux prises avec des problèmes semblables aux vôtres?

4	3	2	1
Oui, sûrement	Oui, je crois	Non, je ne crois pas	Sûrement pas

PFQM5

6. Oui, certainement En général, êtes-vous satisfaite de ce module?

4	3	2	1
Très satisfaite	Plutôt satisfaite	Plutôt insatisfaite	Très insatisfaite

Contenu du programme et méthodes

7. Selon moi, les objectifs des séances étaient clairs et logiques.

PFQM6

4	3	2	1
Presque tous les objectifs étaient clairs	La plupart des objectifs étaient clairs	Seulement quelques-uns des objectifs étaient clairs	Aucun des objectifs n’était clair

8. L’information présentée dans les séances était utile et importante pour moi.

4	3	2	1
Presque toute l’information était importante pour moi	La plupart de l’information était importante pour moi	Seulement quelques parties de l’information étaient importantes pour moi	Rien n’était important pour moi

PFQM7

9. Dans quelle mesure les activités de groupe vous ont-elles aidée à apprendre (discussions de groupe, jeux de rôles, mise en pratique, etc.)?

4	3	2	1
Beaucoup	Un peu	À peine	Pas du tout

PFQM10

10. Dans quelle mesure les séances pratiques vous ont-elles aidée à comprendre vos problèmes et à changer votre comportement (p. ex., devoirs, plan de maîtrise de soi, exposés présentés au groupe)?

4	3	2	1
Presque toutes les activités étaient importantes pour moi	La plupart des activités étaient importantes pour moi	Seulement quelques activités étaient importantes pour moi	Rien n'était important pour moi

11. Dans l'ensemble, à quel point l'intervenante du programme était-elle organisée?

4	3	2	1
Très bien préparée	Plutôt bien préparée	Plutôt mal préparée	Très mal préparée

12. N'hésitez pas à formuler d'autres commentaires :

_____
_____
_____
_____
_____

PFQM11

Merci d'avoir rempli le questionnaire de rétroaction!

Annexe B : Questionnaire d'évaluation de la participante après le programme

Questionnaire d'évaluation de la participante : postérieur au programme

Module : _____
Intervenante : _____
Établissement : _____
Date : _____

Le questionnaire suivant est important pour l'amélioration du programme. **Toutes les réponses demeureront <u>confidentielles</u>, et l'intervenante n'en prendra <u>pas</u> connaissance.** Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, vous pourrez l'insérer dans l'enveloppe que vous remettra l'intervenante. N'oubliez pas de sceller l'enveloppe.

Durée du programme

1. Le temps que j'ai consacré au programme était suffisant.

5	4	3	2	1
Le programme était TROP LONG		**Le programme était JUSTE ASSEZ LONG**		**Le programme était TROP COURT**

Expérience du travail en groupe

2. Dans quelle mesure vous sentiez-vous à l'aise de parler de vos expériences personnelles au sein du groupe (p. ex. événements passés, pensées, émotions, etc.)?

4	3	2	1
Très à l'aise	Plutôt à l'aise	Pas vraiment à l'aise	Pas du tout à l'aise

3. Comment le groupe a-t-il collaboré pour atteindre les objectifs du programme?

4	3	2	1
Le groupe a très bien collaboré	Le groupe a plutôt bien collaboré	Le groupe n'a pas beaucoup collaboré	Le groupe n'a pas du tout collaboré

PFQPP1

4. L'intervenante était-elle réceptive à vos besoins et objectifs personnels?

PFQPP4

4	3	2	1
Très réceptive	Plutôt réceptive	Pas très réceptive	Pas du tout réceptive

5. Les commentaires de l'intervenante et des membres du groupe vous ont-ils été utiles?

4	3	2	1
Très utiles	Plutôt utiles	Pas très utiles	Pas du tout utiles

6. Dans quelle mesure l'intervenante s'est-elle montrée attentionnée à votre égard?

PFQPP5

4	3	2	1
Très attentionnée	Plutôt attentionnée	Pas très attentionnée	Pas du tout attentionnée

7. Aviez-vous confiance dans la capacité de l'intervenante de vous aider à atteindre vos buts dans le cadre du programme?

4	3	2	1
J'avais très confiance	J'avais plutôt confiance	Je n'avais pas beaucoup confiance	Je n'avais pas confiance du tout

8. Le programme a-t-il été fructueux pour vous aider à comprendre les changements que vous devez faire?

PFQPP6

4	3	2	1
Très fructueux	Plutôt fructueux	Un peu fructueux	Pas du tout fructueux

9. N'hésitez pas à formuler d'autres commentaires :

_____
_____
_____
_____
_____

PFQPP7

Merci d'avoir rempli le questionnaire de rétroaction!

Annexe C : Données de l'étude extraites du Système de gestion des délinquant(e)s

Données démographiques et antécédents

Origine ethnique. Les délinquantes ont été classées dans l'un des trois groupes suivants : Blanche, Autochtone (Innue, Inuite, Métisse et membre des Premières Nations) et Autre/inconnue (Noire, Arabe, Asiatique occidentale, Indienne d'Asie, Hispanique, Chinoise, Philippine, Japonaise, Coréenne, Latino-Américaine, Asiatique du Sud-Est, Autre et Inconnue)

Âge au moment de l'admission. Les données sur l'âge des délinquantes au moment de l'admission ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s.

État matrimonial. Les délinquantes ont été classées dans l'un des trois groupes suivants : célibataire, mariée (y compris conjointe de fait) ou séparée (y compris divorcée et veuve).

Type de peine. Deux types de peine peuvent être imposés aux délinquantes : des peines d'une durée déterminée et des peines d'une durée indéterminée. Le premier type correspond à une peine d'une durée maximale imposée à la délinquante par un juge, tandis qu'une peine d'une durée indéterminée n'a pas de date de fin précise ni de durée prédéterminée (une délinquante qui commet une infraction grave, comme un meurtre, ou qui est considérée comme une délinquante dangereuse peut se voir imposer une peine sans date de fin).

Durée de la peine. Cette variable indique la durée totale de la peine des délinquantes, exprimée. Les délinquantes ont été classées dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : peine d'une durée totale de trois ans ou moins; peine d'une durée totale de plus de trois ans; et peine d'une durée à vie.

Infraction la plus grave. Les infractions les plus graves des participantes – c'est-à-dire les plus sévèrement punies – ont été réparties en six catégories : les homicides, les infractions sexuelles, les voies de fait, les vols qualifiés, les autres infractions avec violence et les infractions non violentes. Hormis les infractions dites « non violentes », toutes les infractions classées dans les autres catégories étaient jugées comme des infractions avec violence.

Évaluation initiale des délinquants (EID)

Les données concernant le niveau de risque statique et dynamique (c.-à-d. les besoins liés aux facteurs criminogènes) des délinquantes, leur motivation et leur potentiel de réinsertion sociale proviennent des volets « Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques »

et « Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé » du processus d'évaluation initiale des délinquantes. Dans le cas des délinquantes ayant plus d'une évaluation initiale à leur dossier, on a tenu compte de la plus récente évaluation sur la peine déclarée.

Risque statique global. Cette variable sert à établir le niveau de risque de chaque délinquante. L'évaluation des facteurs statiques relatifs aux antécédents criminels, à la gravité de l'infraction et aux antécédents de délinquance sexuelle permet d'attribuer un niveau de risque faible, moyen ou élevé au délinquant (SCC, 2007).

Risque dynamique global ou besoins liés aux facteurs criminogènes. Les facteurs de risque dynamiques renvoient aux besoins des délinquantes, qui sont habituellement corrélés avec les résultats correctionnels; on s'en sert en outre pour déterminer le niveau d'intervention nécessaire. La participation aux programmes permet habituellement de modifier le niveau de ces besoins. L'évaluation des besoins liés aux facteurs criminogènes associés à la délinquante permet de déterminer si elle présente un niveau de risque faible, modéré ou élevé (SCC, 2007).

Niveau de motivation. On attribue à cette variable la cote faible, modérée ou élevée en fonction de la volonté de la délinquante de respecter les exigences de son plan correctionnel et de l'énergie qu'elle y consacre (SCC, 2007).

Potentiel de réinsertion sociale. Le potentiel de réinsertion sociale, auquel on associe la cote faible, modérée ou élevée, sert à évaluer le risque que présente un délinquant pour la collectivité, au moment de déterminer le niveau d'intervention nécessaire ou lorsque est envisagée sa mise en liberté sous condition (SCC, 2003). Le potentiel de réinsertion sociale des délinquantes non autochtones est déterminé par leur résultat à l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et l'évaluation des facteurs statiques de l'EID. Dans le cas des délinquantes autochtones, cette cote est établie à l'aide de l'ECNS et des évaluations des facteurs de risque statiques et dynamiques (SCC, 2003).

Mesure des résultats. Les variables associées à la cote de sécurité, à l'isolement et aux inconduites en établissement ont été examinées afin de comparer le comportement des délinquantes en établissement avant et après leur participation au programme, à titre d'indicateurs des résultats du programme. L'examen des résultats à long terme a été effectué à l'aide d'une comparaison des données sur la mise en liberté et sur la réincarcération des délinquantes.

Niveau de sécurité. Cette variable renvoie à la cote de sécurité (minimale, moyenne ou maximale) attribuée aux délinquantes. Le classement par niveau de sécurité doit dépendre du niveau d'adaptation du délinquant à la vie en établissement, du risque d'évasion et du risque pour le public dans l'éventualité d'une évasion. En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992), la cote de sécurité des délinquantes doit être réexaminée *au moins* une fois l'an[14], de même que chaque fois qu'elle ne paraît plus appropriée.

Afin de vérifier si la cote de sécurité d'une délinquante (CSD) avait été modifiée après le traitement, la cote de sécurité attribuée au moment le plus rapproché de la période de six mois avant le traitement (CSD préalable au traitement) a été comparée à celle attribuée au moment le plus rapproché de la période de six mois suivant le traitement (CSD postérieure au traitement). Lorsqu'aucune nouvelle cote n'a été attribuée depuis la CSD préalable au traitement, c'est la cote originale (préalable au traitement) qui a été retenue; cela indique qu'aucun changement n'a été apporté à la CSD[15].

Accusations d'infractions disciplinaires. L'implication des délinquantes dans des incidents d'inconduite en établissement – que ce soit à titre d'instigatrices ou de complices – a fait l'objet d'une comparaison entre les périodes préalable et postérieure au traitement. Les accusations d'infraction disciplinaire ont été réparties dans deux catégories : les incidents majeurs et les incidents mineurs.

Par ailleurs, les accusations d'infraction disciplinaire ont été examinées sous deux angles : à titre de variable dichotomique et de variable de comptage. En tant que variable dichotomique, celle-ci prenait la valeur « 1 » lorsque les délinquantes étaient mises en accusation au cours de la période de six mois à l'étude (c.-à-d. au cours des six mois avant ou après le traitement), et la valeur « 0 » en l'absence d'accusation. En tant que variable de comptage, elle renvoyait au nombre d'accusations portées au cours de la période préalable et postérieure au traitement.

---

[14] Parmi les exceptions à cette règle, citons notamment : les délinquantes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au premier ou au deuxième degré ou reconnues coupables d'une infraction de terrorisme passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité dont la cote de sécurité doit être réexaminée au moins tous les deux ans; les délinquantes incarcérées dans des établissements à sécurité minimale dont la cote de sécurité est réexaminée lorsqu'un changement survient.

[15] Dans les pénitenciers canadiens, deux types d'outils actuariels sont utilisés aux fins de classement des délinquants selon le niveau de sécurité. L'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) sert à déterminer la cote de sécurité initiale des délinquants et des délinquantes au moment de leur admission. Après l'admission, on évalue la cote de sécurité des hommes au moyen de l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS) et celle des femmes à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD).

Isolement. Les placements en isolement non sollicité au cours des périodes préalables et postérieures au traitement ont été examinés comme des variables dichotomiques[16]. Ainsi, pour la période de six mois à l'étude, la variable prenait la valeur « 1 » pour les délinquantes placées en isolement non sollicité, et la valeur « 0 » pour celles qui n'y avaient pas été placées.

Type de mise en liberté. Quatre catégories de mises en liberté ont été examinées : 1) la mise en liberté discrétionnaire, soit une libération anticipée dans le cadre d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale; 2) la libération d'office; 3) l'absence de libération, c'est-à-dire que la délinquante était toujours sous garde en date du 31 mars 2014; 4) autre, c'est-à-dire des mises en liberté de nature diverse, le plus souvent une libération à la date d'expiration du mandat ou une ordonnance de la cour.

Type de réincarcération. Il s'agit de trois types de réincarcération survenue avant l'expiration du mandat : la révocation pour une nouvelle infraction; la révocation sans nouvelle infraction; aucune réincarcération.

[16] Les données sur le dénombrement et l'isolement sollicité n'ont pas été prises en compte, car elles étaient trop rares pour se prêter à une analyse approfondie des résultats du programme.